



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC QUI SE TIENT À L'HÔTEL EDEN BLEU, SUR EDEN ISLAND, AUX SEYCHELLES, LES SAMEDI 27 ET DIMANCHE 28 MAI 2023

PRÉSENTS

- | | |
|--|--------------------|
| 1. Hon. Président Roger Mancienne, <i>Président du FP SADC</i>
(préside la réunion) | Seychelles |
| 2. Hon. M. Joanne Sabrina Tour, <i>Vice-Présidente</i> | Maurice |
| 3. Hon. Mduduzi M. Matsebula, <i>trésorier</i> | Royaume d'Eswatini |
| 4. Hon. Présidente Nosiviwe Mapisa-Nqakula | Afrique du Sud |
| 5. Hon. Pedro Sebastião | Angola |
| 6. Hon. Vice-Président Pono P. P. Moatlhodi | Botswana |
| 7. Très hon. Président Tlohang Sekhamane | Royaume du Lesotho |
| 8. Hon. Présidente Christine Harijaona Razanamahasoa | Madagascar |
| 9. Hon. Rachel Zulu | Malawi |
| 10. Hon. 1 ^{er} Vice-Président Hélder Ernesto Injojo, <i>représentant l'hon. Présidente Esperança Laurinda Francisco Nhiuane Bias</i> | Mozambique |
| 11. Hon. Phillipus Wido Katamelolo | Namibie |
| 12. Hon. Nadine Mangabu Luabeya | RDC |
| 13. Hon. Présidente Dr Tulia Ackson | Tanzanie |
| 14. Hon. Princess Kasune | Zambie |
| 15. Hon. Président Me Jacob Francis Nzwidamilimo Mudenda | Zimbabwe |
| 16. Hon. Regina Esparon, Présidente du RWPC | Seychelles |
| 17. Hon. Président professeur Peter Hitjitevi Katjavivi | Namibie |

MEMBRES DÉPOSITAIRES DE LA MÉMOIRE INSTITUTIONNELLE JUSQU'EN DÉCEMBRE 2023

- | | |
|---|----------------|
| 1. Hon. Présidente Nelly B. K. Mutti | Zambie |
| 2. Hon. Darren Bergman, <i>ancien trésorier</i> | Afrique du Sud |
| 3. Hon. Dought Ndiweni | Zimbabwe |

ABSENTS EXCUSÉS

- | | |
|---|----------|
| 1. Hon. Présidente Carolina Cerqueira, <i>membre dépositaire de la mémoire institutionnelle</i> | Angola |
| 2. Hon. Selemani Jumanne Zedi, <i>membre dépositaire de la mémoire institutionnelle</i> | Tanzanie |

ASSISTENT ÉGALEMENT**FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC**

1. Mme Boemo M. Sekgoma, *Secrétaire générale* FP SADC
2. Mme Yapoka Mungandi, *directrice des finances et des services généraux* FP SADC
3. Mme Clare Musonda, *directrice de la gouvernance d'entreprise* FP SADC

PARLEMENTS MEMBRES DU FP SADC

4. M. Xolile George, *secrétaire du Parlement* Afrique du Sud
5. Mme N. Nojozi, *conseillère de l'hon. Présidente du Parlement* Afrique du Sud
6. Mme Z. Mahabeni, *assistante personnelle de l'hon. Présidente du Parlement* Afrique du Sud
7. M. I. Mundell, *chargé du soutien au protocole* Afrique du Sud
8. Dr N. Leibrandt-Loxton, *aide en matière de contenu* Afrique du Sud
9. Mme Verónica Ribeiro Angola
10. Mme Barbara N. Dithapo, *secrétaire générale de l'Assemblée nationale* Botswana
11. M. Lesedi Keekae, *secrétaire général adjoint* Botswana
12. M. Thapelo Sekape, *assistant du Président du Parlement* Botswana
13. Mme Siphwiwe Komwa Malawi
14. Mme Lydia Kandetu, *secrétaire générale de l'Assemblée nationale* Namibie
15. Mme Maria Mombola, *directrice adjointe* Namibie
16. M. Shaandre Finnies, *assistant personnel de l'hon. Président du Parlement* Namibie
17. M. Césaire Divioka RDC
18. M. Felly Mpita RDC
19. M. Hugues Langa RDC
20. Mme Tania Isaacs, *secrétaire générale de l'Assemblée nationale* Seychelles
21. Mme Geneviève Daniel, *directrice du Bureau du Président du Parlement* Seychelles
22. Mme Jelline Quatre, *directrice des ressources humaines* Seychelles
23. M. Mathew Nionzima Kileo, *secrétaire de la Présidente du Parlement* Tanzanie
24. M. James Nyengwa Sapali, *assistant de la Présidente du Parlement* Tanzanie
25. M. Emmanuel Elinuru Mboggo, *assistant* Tanzanie
26. Mme Martha Obeid Lyafunyile, *assistante* Tanzanie
27. M. Michael Yonakimu Msombe, *assistant de la Présidente du Parlement* Tanzanie
28. M. Omary Shaban Machunda, *responsable de secteur pour le FP SADC* Tanzanie
29. M. Roy Ngulube, *secrétaire général par intérim de l'Assemblée nationale* Zambie
30. M. Barnabas Bwalya, *assistant de direction auprès de la secrétaire générale du Parlement* Zambie
31. M. Sage Samuwika, *assistant de direction auprès de l'hon. Présidente du Parlement* Zambie

32. Mme Betty Zulu, <i>responsable de secteur</i>	Zambie
33. Mme Caroline Silenga, <i>assistante de l'hon. Présidente du Parlement</i>	Zambie
34. M. Asha Jenje, <i>directeur du Bureau du secrétaire général du Parlement</i>	Zimbabwe
35. Mme Martha Mushinga, <i>assistante de direction principale auprès de l'hon. Président du Parlement</i>	Zimbabwe
36. Dr Cleophas Gwakwara, <i>fonctionnaire principal chargé des relations extérieures/responsable de secteur pour le FP SADC</i>	Zimbabwe
37. M. Shingirayi Majere, <i>assistant de l'hon. Président du Parlement</i>	Zimbabwe
38. M. Stephen Muvirimi, <i>adjoint à la sécurité auprès de l'hon. Président du Parlement</i>	Zimbabwe
39. M. Shein Kanyumwa, <i>adjoint à la sécurité auprès de l'hon. Président du Parlement</i>	Zimbabwe
40. M. Pedro Lusakalalu	Interprète
41. M. Carlos Rebelo	Interprète

1.0 POUVOIRS DES DÉLÉGUÉS ET EXCUSES

La Secrétaire générale présente les pouvoirs des délégués et informe le Comité exécutif que, conformément à l'article 12(8) de la Constitution du FP SADC, tous les quinze parlements membres étant représentés, le quorum requis pour la tenue de la réunion est atteint, de sorte que le Comité exécutif peut dûment aller de l'avant pour exercer ses activités.

2.0 APPROBATION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour de la réunion est adopté à l'unanimité comme suit :

1. Pouvoirs des délégués et excuses par la Secrétaire générale.
2. Approbation du projet d'ordre du jour.
3. Allocution d'ouverture du Président du FP SADC et Président du Comité exécutif, *l'hon. Président de l'Assemblée nationale Roger Mancienne*.
4. Examen et approbation du procès-verbal de la réunion inaugurale d'orientation du Comité exécutif qui s'est tenue à l'Assemblée nationale de la Namibie, à Windhoek, en Namibie, les 27 et 28 janvier 2023 et questions découlant de ce procès-verbal.
5. Examen du rapport du Président présenté au Comité exécutif.
6. Examen du rapport du trésorier présenté au Comité exécutif, par *l'hon. Mduduzi M. Matsebula, trésorier*.
7. Examen de la proposition de création par le FP SADC d'un centre d'apprentissage et d'une bibliothèque d'envergure internationale ayant une renommée mondiale par *l'hon. Darren Bergman*.
8. Examen du rapport relatif à la gestion des risques par le Président.
9. Examen du rapport soumis à l'issue de la 146^e Assemblée de l'UIP et des réunions connexes qui se sont tenues à Manama, à Bahreïn, par *l'hon. Président M^e Jacob Francis Nzwidamilimo Mudenda*.
10. Mise à jour sur les préparatifs en vue de la 53^e Assemblée plénière qui sera accueillie par le Parlement de la Tanzanie, par *l'hon. Présidente Dr Tulia Ackson*.

11. Questions diverses.
12. Remarques de clôture du Président.

3.0 SÉANCE D'OUVERTURE OFFICIELLE

3.1 Allocution d'ouverture du Président du FP SADC et Président du Comité exécutif, l'hon. Président de l'Assemblée nationale Roger Mancienne

- 3.1.1 Le Président du Forum débute son allocution d'ouverture en souhaitant chaleureusement la bienvenue aux Seychelles à tous les délégués et il indique que l'occasion d'accueillir d'aussi distingués invités sur le sol seychellois représente un grand honneur pour lui personnellement, ainsi que pour le parlement et le peuple des Seychelles. Il fait observer que la réunion se tient à un moment où la plupart des nations de la SADC sont en train de se relever des conséquences dévastatrices et profondément enracinées de la pandémie de Covid, un phénomène mondial qui n'a épargné aucun recoin de la planète. Dans ce contexte, le Forum doit s'appuyer sur sa vision stratégique qui lui enjoint d'être le porte-drapeau de la démocratisation et du développement socioéconomique pour la région de la SADC afin de rester pertinent et fidèle à sa mission. Il se dit confiant que les résultats des délibérations du Comité exécutif au cours de la réunion rapprocheront le Forum de la réalisation de sa vision.
- 3.1.2 Le Président rappelle aux délégués que la transformation du Forum en Parlement régional de la SADC représente toujours une profonde aspiration et que les membres sont tenus de poursuivre leurs efforts de plaidoyer pour que ce processus important puisse être mené à son terme avec efficacité.
- 3.1.3 Le Président mentionne ensuite que le Forum est resté actif pendant la période qui s'est écoulée depuis la dernière réunion du Comité exécutif et que le Comité exécutif bénéficiera, entre autres, au cours de la réunion, d'une mise à jour sur les activités dans lesquelles le Forum a été impliqué. Il fait observer que ces activités sont au cœur du mandat des parlementaires et qu'elles servent à souligner et à justifier le rôle fondamental que jouent les parlementaires dans le processus de gouvernance. Elles mettent aussi en lumière la pertinence du Forum en tant qu'institution interparlementaire jouissant d'une bonne réputation à l'instar d'autres organisations similaires et qui partagent les mêmes idées.
- 3.1.4 Le Président exhorte le Comité exécutif, en tant que comité de direction du FP SADC, à prendre des mesures pour s'assurer que l'institution fonctionne à un niveau d'excellence tandis qu'elle continue de renforcer les capacités des parlementaires de la SADC, tout en veillant au respect des exigences liées aux droits humains et à la bonne gouvernance, notamment la transparence et la responsabilité, grâce à la surveillance du travail accompli par le Secrétariat et aux conseils qu'il prodigue en cas de besoin. Il lance un appel à la participation pleine et entière de tous les membres afin que le Comité exécutif puisse contribuer à trouver les

solutions requises pour surmonter les divers défis auxquels l'organisation et, en fin de compte, la région, sont confrontées.

3.2 Allocution d'ouverture officielle par Son Excellence Wavel Ramkalawan, Président de la République des Seychelles

3.2.1 Le Président de la République des Seychelles, Son Excellence Wavel Ramkalawan, honore la réunion du Comité exécutif en prononçant l'allocution d'ouverture lors de la séance d'ouverture officielle. Dans son allocution, le Président se dit heureux d'avoir été invité à prendre part à la réunion. Il déclare qu'en sa qualité d'ancien membre de la délégation des Seychelles auprès du FP SADC, il sent qu'il se trouve parmi de vieux amis en compagnie des parlementaires de la région, aussi bien anciens que nouveaux. Il félicite le Forum pour le travail en profondeur qu'il continue d'accomplir en matière d'égalité entre les sexes, de protection de l'enfance, de démocratie et d'élections, tout en désignant comme particulièrement impressionnante l'élaboration de lois types qui abordent divers thèmes essentiels. Il rappelle qu'il avait participé au processus d'élaboration de la Loi type de la SADC sur les mariages d'enfants.

3.2.2 Son Excellence le Président s'engage à continuer à soutenir le FP SADC et à en être l'ambassadeur dans le cadre du Sommet et d'autres forums qui rassemblent les chefs d'État de la SADC. Il se dit aussi résolu à continuer à apporter un soutien sans faille au programme de transformation. Il demande instamment au Forum de rester uni, déterminé et concentré dans sa volonté de parvenir à la transformation du Forum en Parlement régional de la SADC et tout au long du processus de finalisation du Protocole.

3.2.3 Relevant que le thème proposé pour la 53^e Assemblée plénière porte sur la sécurité alimentaire et la modernisation de l'agriculture, le Président indique qu'il attendra avec beaucoup d'intérêt les résolutions de l'Assemblée plénière. Il déclare que la région de la SADC est vulnérable car elle dépend largement de sources lointaines pour son alimentation. Il souligne qu'il est temps pour la région de lancer sa propre production alimentaire et il se dit confiant que les délibérations au cours de la 53^e Assemblée plénière serviront de tremplin pour atteindre cet objectif et aideront la région à progresser sur la question de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des jeunes.

3.2.4 Son Excellence le Président Ramkalawan réaffirme l'engagement pris par son gouvernement eu égard à l'égalité entre les sexes et, en particulier, à l'autonomisation des femmes. Sur ce chapitre, il explique que le gouvernement des Seychelles a pris des mesures volontaristes pour encourager la participation des femmes dans divers secteurs et qu'à l'heure actuelle plus de 50 % des directeurs généraux dans le secteur public sont des femmes. Il souligne qu'aux Seychelles tout un chacun est appelé et autorisé à participer et à contribuer librement au développement du pays et de l'Afrique dans son ensemble.

- 3.2.5 Il fait remarquer que la République des Seychelles ne dispose pas de grandes étendues de terres cultivables mais qu'elle est déterminée à optimiser l'exploitation à des fins productives de ses ressources disponibles. Dans cette optique, le Président souligne que les Seychelles peuvent contribuer à la sécurité alimentaire régionale par le biais de leur solide secteur de la pêche, en tempérant cette activité par les restrictions requises pour garantir une exploitation durable de cette ressource.
- 3.2.6 Pour finir, il encourage le Forum à continuer d'œuvrer pour la collaboration interparlementaire car il pose ainsi les fondations d'amitiés solides. Une telle collaboration favorise la consolidation d'une région plus forte, capable de gérer des questions d'intérêt commun avec plus de vigueur et d'efficacité par opposition au travail accompli par des États qui agissent chacun séparément. La collaboration est aussi susceptible de permettre aux États membres de la SADC de réaffirmer leur engagement à honorer leurs obligations régionales et internationales.

3.3 Discours de remerciements pour l'allocution de Son Excellence le Président

- 3.3.1 Quatre discours de remerciements sont prononcés à la suite de l'allocution de Son Excellence le Président Ramkalawan. Ils sont prononcés par la Vice-Présidente du Forum, l'hon. Sabrina Tour de Maurice, l'hon. Présidente Dr Tulia Ackson de la République-Unie de Tanzanie, l'hon. Président M^e Francis Jacob Nzwidamilimo Mudenda du Zimbabwe, l'hon. Darren Bergman de l'Afrique du Sud et l'hon. Princess Kasune de la Zambie.
- 3.3.2 Dans leurs discours de remerciements, ces distingués membres du Comité exécutif expriment leur gratitude au Président pour avoir consacré du temps à la réunion malgré son emploi du temps chargé et pour avoir partagé ses vues à propos du FP SADC. Ils remercient, en outre, le Président pour son attachement continu aux valeurs du Forum et lui donnent l'assurance que les membres actuels du Forum poursuivent le travail du Forum à partir du point où les fondateurs l'ont laissé.
- 3.3.3 Les membres font observer que Son Excellence le Président Ramkalawan a manifesté son soutien à la transformation du Forum en Parlement régional de la SADC depuis le tout début de sa présidence. À cette fin, le Président Ramkalawan avait intégré une déclaration de soutien au programme de transformation dans son premier discours lors du 41^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la SADC qui s'était tenu au Malawi. Il est aussi officiellement consigné que le Président Ramkalawan a été le premier chef d'État à signer l'Accord amendant le Traité qui vise à instituer le Parlement régional de la SADC.
- 3.3.4 De plus, il est indiqué que les membres actuels sont attachés à la cause défendue et qu'ils comptent sur le soutien continu du Président pour avancer sur la voie de la transformation. Les membres du Comité exécutif se disent confiants qu'une fois institué le Parlement régional de la SADC, la région sera bien placée pour aborder plus efficacement les enjeux

régionaux, agissant comme une instance collective et non sous la forme de pays pris séparément en vue d'améliorer la vie des citoyens de la SADC. Le Parlement régional contribuera à la découverte de solutions aux problèmes qui se posent au sein de la SADC au moyen du renforcement des capacités des parlementaires, de délibérations sur les questions d'intérêt commun et de l'élaboration de lois types, y compris du plaidoyer en faveur de leur intégration sur le plan national.

- 3.3.5 En ce qui concerne l'Accord amendant le Traité de la SADC en vue de créer le Parlement de la SADC, on constate qu'à ce jour huit chefs d'État ont signé cet Accord. Cependant, quatre signatures de plus sont requises pour atteindre le seuil fixé de douze signatures avant que l'amendement au Traité ne puisse entrer en vigueur. Par conséquent, les membres lancent un appel au Président Ramkalawan pour qu'il continue d'agir en tant qu'ambassadeur pour le Forum sur la question de la transformation d'une façon générale et, plus particulièrement, eu égard à la nécessité que le Parlement régional de la SADC, une fois institué, soit autorisé à poursuivre le programme d'observation électorale du Forum ainsi qu'à conserver la Fiducie du Forum parlementaire de la SADC et de ses successeurs, son outil de mobilisation de ressources nouvellement enregistré car cela aidera à garantir que le Forum (par la suite le Parlement de la SADC) puisse être financièrement indépendant.
- 3.3.6 En vue d'assurer la souveraineté alimentaire en Afrique, notamment compte tenu du changement climatique et de tous les défis qui en découlent, les membres demandent instamment à Son Excellence le Président Ramkalawan et aux autres chefs d'État de la SADC de se faire les porte-voix des citoyens ordinaires de la région qui continuent de faire les frais de l'incidence négative du changement climatique alors même qu'ils n'en sont pas responsables, au cours de la réunion de la COP27 sur le changement climatique prévue aux Émirats arabes unis ultérieurement en 2023.
- 3.3.7 Conscients du fait que l'Afrique dispose de ressources abondantes de toutes sortes, les membres soulignent que l'Afrique ne doit pas être synonyme d'aide et de pauvreté, mais qu'elle doit faire du commerce de façon agressive, en recourant à ses propres ressources. À cet égard, un appel est lancé aux États africains pour qu'ils collaborent et initient des projets communs afin d'exploiter les ressources et de les transformer en produits finis à valeur ajoutée destinés au marché de l'exportation.
- 3.3.8 Les membres rendent aussi hommage à Son Excellence le Président Ramkalawan pour avoir reconnu que les femmes jouent un rôle essentiel dans le secteur agricole. Ils soulignent que le fait d'envisager le secteur agricole à travers le prisme du genre est le meilleur moyen de promouvoir le programme de développement car une nation disposant de femmes autonomes peut se développer plus rapidement.

4.0 EXAMEN DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF QUI S'EST TENUE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE, À WINDHOEK, EN NAMIBIE, LES 27 ET 28 JANVIER 2023

À la suite d'une proposition présentée par l'hon. Présidente Nosiviwe Mapisa-Nqakula (Afrique du Sud) et appuyée par l'hon. Pedro Sebastião (Angola), le procès-verbal de la précédente réunion du Comité exécutif, qui s'est tenue les 27 et 28 janvier 2023, est adopté avec des amendements.

4.1 QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION QUI S'EST TENUE AU PARLEMENT DE LA NAMIBIE, À WINDHOEK, EN NAMIBIE, LES 27 ET 28 JANVIER 2023

4.1.1 Format de présentation des questions soulevées

À titre de sujet préliminaire, le Comité exécutif décide qu'à l'avenir, le Secrétariat devra repérer les questions soulevées et les présenter dans un document distinct afin qu'elles puissent faire l'objet de discussions indépendamment du procès-verbal. Cela évitera aux membres d'avoir à identifier des questions de ce type au cours de la réunion et permettra d'examiner efficacement le procès-verbal.

4.1.2 Vente du bien immobilier situé à 66 Erosweg, à Windhoek

Le Comité exécutif est informé que le Président du Parlement du pays hôte, l'hon. professeur Peter H. Katjavivi, a suivi cette affaire et qu'il a été avisé que le Forum a tout intérêt à observer rigoureusement les directives de la municipalité. Par conséquent, un architecte a été embauché pour superviser le processus et les travaux requis afin d'obtenir le certificat de conformité. De plus, un métreur a été engagé pour fournir des précisions sur l'ampleur des travaux et une estimation des coûts en s'appuyant sur les plans architecturaux et une visite de chantier. Un rapport (Devis quantitatifs) sur l'ampleur des travaux, comprenant une estimation du coût total, a été soumis au Secrétariat. Les devis quantitatifs seront utilisés pour faciliter l'appel d'offres et, au besoin, le choix d'un entrepreneur, un processus qui est en cours.

DÉCISION

En conséquence, le Comité exécutif enjoint à la Secrétaire générale de poursuivre sans délai l'exécution des travaux requis afin de se conformer aux directives de la municipalité et d'obtenir le certificat de conformité le plus vite possible.

4.1.3 Adhésion des Comores au Forum

Le Comité exécutif est informé que l'hon. Président du Forum a eu des contacts avec l'hon. Président du Parlement des Comores à ce sujet. Leur discussion a fait apparaître que le Parlement des Comores est encore peu enclin à s'engager à rejoindre le Forum en raison de craintes que le parlement puisse rencontrer des difficultés pour s'acquitter des contributions obligatoires annuelles que les membres versent au Forum.

À cet égard, l'hon. Président a invité l'hon. Président du Parlement des Comores à envisager d'accorder la priorité à l'adhésion au FP SADC compte tenu des nombreux avantages qui découlent de l'adhésion au Forum. Après cette discussion, l'hon. Président du Parlement des Comores s'est engagé à réexaminer la question avec son parlement et à indiquer ensuite en temps voulu la position adoptée à la direction du Forum.

DÉCISION

Le Comité exécutif décide d'attendre une mise à jour sur cette question en temps voulu.

4.1.4 Démocratisation et élections en Angola

4.1.4.1 Le Comité exécutif rappelle que, dans la proposition de budget pour l'exercice financier en cours, le Secrétariat a prévu un montant de 1,7 million de N\$ pour exécuter le programme d'observation électorale. Cependant, ce montant n'a pas obtenu l'aval des parlements membres, ce qui a obligé le Comité exécutif à ordonner de le retirer du budget. À cet égard, le budget 2023-2024 prévoit seulement un montant de 300 000 N\$ à titre de mise de fonds initiale pour l'observation électorale, ce qui est bien inférieur au montant total requis pour ces activités dans la mesure où il est prévu que quatre pays de la SADC organisent des élections en 2023. Le Comité exécutif fait ensuite observer que, plus est élevé le nombre de parlements membres qui participent à une mission d'observation électorale, plus est faible la contribution que chaque parlement participant est tenu de verser pour la mission.

4.1.4.2 Le Comité exécutif se dit préoccupé par le fait que certains parlements membres ne réussissent pas à remplir leurs obligations comme requis par la Constitution et par diverses résolutions des organes du Forum en ce qui concerne le soutien aux missions d'observation électorale du FP SADC. Le Comité exécutif fait observer que, par voie de conséquence, il est possible que le Forum ne soit pas en mesure d'observer les élections à l'avenir en raison de l'insuffisance du soutien financier fourni par les parlements membres pour cette activité. De surcroît, le Comité exécutif relève que le programme d'observation électorale est un des programmes phares du Forum.

DÉCISION

Le Comité exécutif souligne la nécessité pour tous les parlements membres d'accorder la priorité au programme d'observation électorale et de veiller à prévoir des montants suffisants dans leurs budgets nationaux afin d'être en mesure de verser les contributions financières requises pour l'exécution du programme d'observation électorale quand cela leur est demandé.

4.1.5 L'affaire relative à M. Lovemore Mabuku, employé de bureau

Le Comité exécutif est informé que cette affaire n'a pas été réglée depuis un certain temps à cause de la nécessité de bien réfléchir aux enjeux

juridiques et administratifs soulevés par cette affaire et aux options qui s'offrent pour la traiter. Le Comité exécutif est informé, en outre, que le Secrétariat, bien qu'il soit parfaitement conscient de la nécessité de régler cette affaire le plus vite possible, n'a aucun contrôle par rapport à la procédure d'enquête puisque l'affaire a été transmise au parlement hôte. Le Comité exécutif apprend ensuite que le parlement hôte a, depuis lors, institué une commission d'enquête pour examiner l'affaire et que les membres de cette commission ont été nommés. Il est prévu que l'affaire soit réglée rapidement et qu'un rapport soit rédigé en temps voulu.

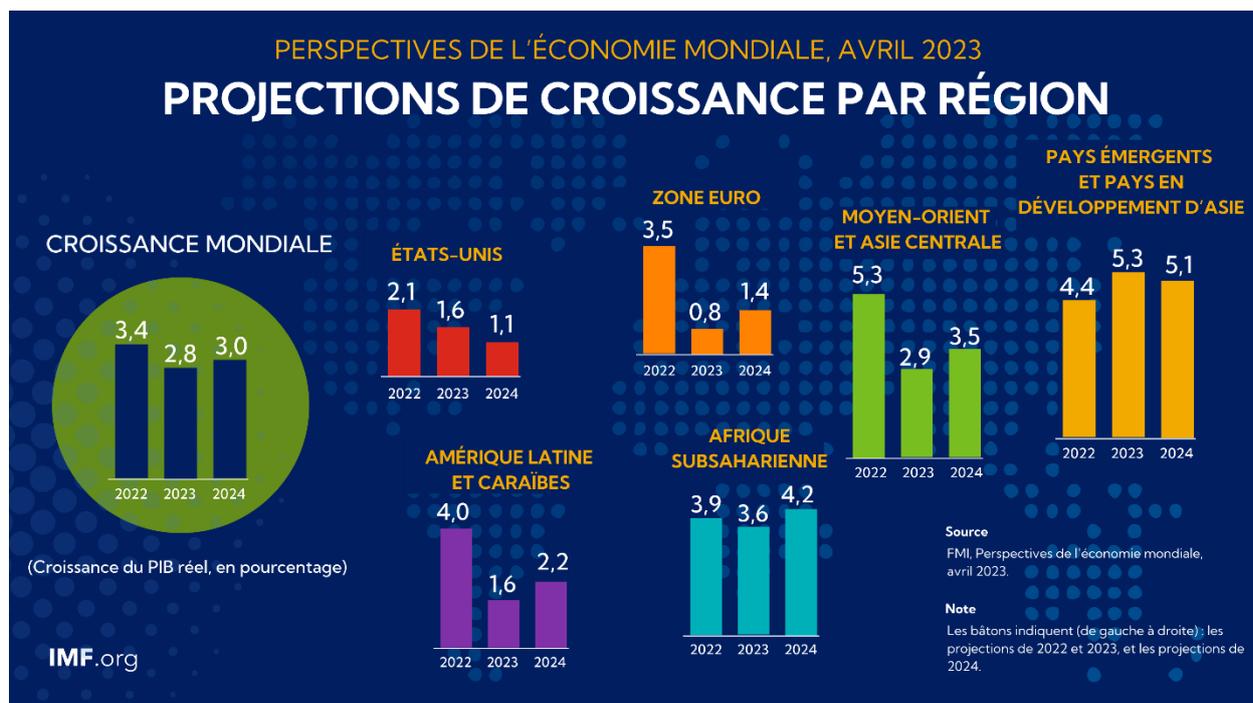
DÉCISION

Le Comité exécutif décide d'attendre une mise à jour sur cette affaire.

5.0 EXAMEN DU RAPPORT DU PRÉSIDENT PRÉSENTÉ AU COMITÉ EXÉCUTIF

5.1 Perspectives régionales de la SADC en 2023

- 5.1.1 Le Comité exécutif constate que la région de la SADC continue d'être confrontée à de nombreux défis qui mettent en péril la vie socioéconomique des citoyens au 21^e siècle. Un problème majeur est le fait que les programmes mis en œuvre n'accordent pas suffisamment la priorité à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). S'il est communément admis que les ODD représentent une voie durable pour assurer le respect des droits humains fondamentaux comme le droit à la santé et à l'alimentation, on observe que les gouvernements à travers le monde appliquent des programmes qui s'écartent de ces objectifs, caractérisés, par exemple, par des investissements massifs dans le domaine militaire, la recherche aérospatiale, les moyens de développer l'industrie de la mode et, plus récemment, l'intelligence artificielle.
- 5.1.2 On note un décalage similaire dans la région de la SADC où la sécurité alimentaire et la sécurité énergétique représentent des problèmes majeurs qui ont une incidence sur l'exercice des droits humains fondamentaux. En 2023, il est prévu que la croissance économique, un indicateur direct de la quantité de richesse que peut produire une société, soit inférieure en l'Afrique subsaharienne que dans d'autres régions. Les données disponibles les plus récentes du Fonds monétaire international (FMI) sont comme suit :



Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale : « une reprise cahoteuse », avril 2023, disponible sur Perspectives de l'économie mondiale, avril 2023 : une reprise cahoteuse (imf.org/fr)

Comme le montre le schéma ci-dessus, selon les projections, la croissance économique de l'Afrique subsaharienne connaîtra une baisse en 2023, passant de 3,9 % à 3,6 %, avant de monter jusqu'à 4,2 % en 2024, ce qui indique que 2023 sera probablement une année plus rude pour les consommateurs.

5.1.3 De plus, les *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2022-2031* prévoient que la population de l'Afrique subsaharienne augmentera de plus de 330 millions d'individus d'ici à 2031, ce qui représente une croissance de 2,5 % par an¹. Alors que les économies de la région dépendent fortement de produits primaires et de la production de denrées agricoles, il semble indispensable de développer une agro-industrie durable pour la survie à long terme de la région et pour que la jeunesse émergente trouve des débouchés en accédant à des emplois qualifiés.

5.1.4 De surcroît, l'Afrique dispose aussi de millions d'hectares de terres arables non exploitées qui peuvent potentiellement fournir des produits agricoles haut de gamme aussi bien pour le marché intérieur que pour l'exportation. Le Comité exécutif constate, en outre, que les produits agricoles et ceux dérivés de l'agro-industrie peuvent aussi être commercialisés dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), contribuant ainsi à approfondir le commerce intrarégional africain et à réduire le déficit commercial avec d'autres régions.

5.1.5 Il est indiqué, en outre, que l'élevage et ses produits dérivés peuvent également représenter une source d'énergie propre et renouvelable capable

¹ *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2022-2031*, p. 102.

d'aider à atténuer le déficit énergétique en Afrique subsaharienne et à diminuer la dépendance de la région par rapport aux combustibles fossiles et à la pression concomitante croissante de l'inflation due à des facteurs extérieurs, comme le conflit entre la Russie et l'Ukraine, entre autres raisons. Selon la FAO, l'irrigation alimentée à l'énergie solaire au Rwanda et les digesteurs de biogaz contribuant à conserver le lait frais en Tanzanie² sont des exemples de réussite qui montrent comment l'élevage peut générer une énergie propre répondant aux besoins de l'élevage et à d'autres fins.

5.1.6 De plus, les parcs éoliens et solaires sont souvent situés à proximité de pâturages agricoles où les terrains sont exposés à un ensoleillement et à des vents abondants. Selon les prévisions, dans les dix prochaines années, l'agriculture peut donc être la solution pour assurer la sécurité tant alimentaire qu'énergétique en Afrique australe, à condition que des investissements initiaux soient progressivement effectués au cours des prochaines années grâce à une redéfinition des priorités fixées dans les programmes gouvernementaux.

5.1.7 Pour cette raison, le Comité exécutif est appelé à soutenir le thème proposé pour la 53^e Assemblée plénière qui doit se tenir ultérieurement, en juillet 2023, en République de Tanzanie, à savoir « **Moderniser l'agriculture pour remédier à l'insécurité alimentaire et au chômage dans la région de la SADC : le rôle des parlements** ».

DÉCISION

Le Comité exécutif prend en considération les Perspectives régionales de la SADC en 2023 et relève que les parlements doivent être au cœur des initiatives de réforme et de surveillance pour garantir que la modernisation de la production et des techniques agricoles soit mise à profit dans l'intérêt direct des citoyens de la SADC. En conséquence, le Comité exécutif approuve le thème de la 53^e Assemblée plénière qui se réfère aux enjeux liés à la capacité à tirer parti de la modernisation de l'agriculture pour remédier à l'insécurité alimentaire et au chômage et pour susciter des changements positifs dans des secteurs émergents comme celui des énergies renouvelables.

5.2 MISE À JOUR SUR LA TRANSFORMATION DU FP SADC

5.2.1 Le Comité exécutif rappelle que le 42^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la SADC s'est réuni les 17 et 18 août 2022 à Kinshasa, en République Démocratique du Congo pour, entre autres, passer en revue les progrès accomplis eu égard à la transformation du Forum en Parlement régional.

5.2.2 À ce propos, le 42^e Sommet a approuvé les mesures juridiques esquissées dans la feuille de route visant à rendre effective la transformation, mesures qui se déclinent comme suit :

² <https://www.fao.org/fao-stories/article/en/c/1412108/>

- a) dans un premier temps, la signature de l'Accord pour amender le Traité de la SADC afin d'instituer le Parlement de la SADC en tant qu'organe en vertu de l'article 9(1) du Traité, plutôt que de l'article 9(2) ;
- b) dans un second temps, la rédaction du Protocole relatif au Parlement de la SADC qui ne pourra être pris en considération par le Conseil et le Sommet de la SADC qu'une fois que l'amendement au Traité de la SADC aura été signé par la majorité requise des trois quarts des États membres de la SADC, autrement dit par douze pays sur seize.

Réunion du Conseil de la SADC en mars 2023

5.2.3 Le Comité exécutif constate ensuite que le Conseil des ministres de la SADC s'est réuni en mars 2023 et a examiné l'état d'avancement des activités devant conduire à la transformation du Forum. Le Conseil a relevé que, à la date de mars 2023, seulement 8 pays ont signé l'Accord pour amender le Traité de la SADC, à savoir l'Afrique du Sud, l'Angola, l'Eswatini, le Lesotho, le Malawi, les Seychelles, la Tanzanie et le Zimbabwe. Le Conseil a aussi explicité que, puisque l'Accord pour amender le Traité de la SADC ne mentionne pas que l'amendement doit être ratifié, celui-ci ne fera l'objet d'aucune procédure de ratification, mais entrera en vigueur au moment de la signature par douze États membres.

5.2.4 Dans ce contexte, le Conseil a recommandé que le FP-SADC poursuive le processus de rédaction du Protocole en travaillant en collaboration avec le Secrétariat de la SADC et que le projet de Protocole soit communiqué à tous les États membres en leur accordant un délai de 3 mois pour formuler une réponse. Le Secrétariat de la SADC initiera ce processus de diffusion du projet de Protocole auprès des États membres une fois que l'Accord pour amender le Traité de la SADC aura pris effet et on peut donc s'attendre à ce que le projet de Protocole soit examiné par le Sommet en août 2024. Le Conseil a précisé, en outre, qu'au moment de l'examen du projet de Protocole, la question de la viabilité financière du Parlement de la SADC sera également abordée.

Nouvelles questions qui se posent pendant la rédaction du Protocole

5.2.5 Entre-temps, le Comité exécutif est prié de prendre note du fait que le groupe de travail mixte composé de représentants des Secrétariats du FP SADC et de la SADC s'est réuni régulièrement pour définir les dispositions qui doivent figurer dans le Protocole relatif au Parlement de la SADC. Jusqu'à présent, le Secrétariat de la SADC s'est montré réceptif à certaines des suggestions formulées par le Forum dans le projet de Protocole soumis précédemment ; cependant, certains changements proposés par le Secrétariat de la SADC par rapport à la version du Protocole présentée par le Forum semblent s'écarter de la politique actuelle et doivent faire l'objet d'une réflexion plus poussée. Ils sont résumés ci-dessous comme suit :

- a) La suppression de la mention de la fiducie nouvellement constituée en tant qu'organe du Parlement de la SADC. En d'autres mots, la fiducie continuerait à fonctionner mais le Parlement de la SADC aurait peu ou pas de prise sur

ses activités telles que la nomination de fiduciaires alors même qu'il serait un bénéficiaire de la fiducie ;

- b) L'interdiction faite au Parlement de la SADC d'effectuer des missions d'observation électorale (MOE) car cela conduirait apparemment à un conflit entre différents organes de la SADC puisque le Secrétariat de la SADC effectue aussi des MOE ;
- c) Le problème lié au fait que la personnalité juridique du Parlement de la SADC soit identique à la personnalité juridique de la SADC en dépit de la nécessité pour le parlement d'être autonome et indépendant ;
- d) Le rétrécissement des fonctions du Comité parlementaire régional de surveillance des lois types (RPMLOC) car il semble qu'il y ait une certaine réticence à son égard découlant de réflexions selon lesquelles le travail qu'il accomplit pourrait interférer avec des résolutions de la SADC.

5.2.6 D'autres questions, telles que l'insertion de dispositions transitoires de deux ans afin de permettre à des pays de signer le Protocole et la nécessité pour le Comité exécutif de continuer à recruter du personnel, sont examinées par le Secrétariat de la SADC et une nouvelle version du projet de Protocole intégrant ces changements est attendue par le Forum. Toutefois, du point de vue des membres du groupe de travail issus du Secrétariat de la SADC, il semble que les questions fondamentales esquissées ci-dessus aux paragraphes (a) à (d) soient non négociables.

5.2.7 La Secrétaire générale est d'avis que l'aptitude à déployer des MOE, à tirer pleinement parti de la fiducie ou à exercer une surveillance par le biais du RPMLOC ne doit pas être sacrifiée sur l'autel de la transformation car ces changements n'avaient pas été envisagés dans la feuille de route conçue par le consultant chargé de la transformation qui avait été nommé par le Secrétariat de la SADC. La suppression de ces fonctions n'a été ni sollicitée ni approuvée. Comme il va de soi que c'est le droit qui suit la politique et non l'inverse, le Protocole (le droit régional) est tenu de suivre la politique du Forum et celle des organes de la SADC. Par conséquent, aucune tentative ne doit être faite pour utiliser le processus de rédaction comme une plateforme pour introduire des changements de dernière minute qui ont une incidence sur la politique. Il incombe donc au Comité exécutif de décider si le Forum doit insister pour maintenir les fonctions susmentionnées ou s'il doit céder.

DÉCISION

- (a) Le Comité exécutif se penche sur les changements susmentionnés et enjoint au Secrétariat de continuer à négocier les dispositions du Protocole en campant sur la position du Forum qui consiste à réclamer le maintien de ces fonctions. Le Comité exécutif ordonne ensuite que, dans l'éventualité où on se retrouverait dans une impasse, la direction du Forum soit informée pour qu'elle intervienne en prenant contact sur cette question avec les membres respectifs qui font partie du Conseil des ministres car la préservation de ces fonctions est considérée comme étant essentielle eu égard à la riche histoire

du Forum et car ces fonctions sont essentielles aussi bien pour la poursuite des activités du Forum que pour sa capacité à contribuer au processus démocratique dans la région. Le Comité exécutif soutient que, bien qu'une impasse puisse retarder davantage la finalisation du projet de Protocole, la transformation doit représenter un processus positif au fil des différentes étapes au lieu de renvoyer l'image d'une progression qui serait ralentie par des reculs de nature régressive, d'autant plus que ces reculs n'étaient pas mentionnés dans la feuille de route.

- (b) Les honorables membres du Comité exécutif sont également priés d'approuver le fait que des pressions soient exercées de façon continue en interne avec le concours des parlements nationaux afin de s'assurer que les sept pays qui n'ont pas encore signé l'Accord qui amende le Traité de la SADC envisagent de le faire dans les meilleurs délais, de façon à ce que tous les pays remplissent comme il se doit cette formalité juridique. La conclusion de l'Accord est essentielle pour garantir que les mêmes membres qui ont approuvé la transformation du Forum par l'entremise de l'Assemblée plénière accèdent au statut de membres du Parlement de la SADC.

5.3 MISE À JOUR SUR LES STRATÉGIES RELATIVES À LA LOI TYPE DE LA SADC SUR LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES CONSÉCUTIVES À SON ADOPTION

- 5.3.1 Le Comité exécutif rappelle que le Forum a adopté la Loi type de la SADC sur la gestion des finances publiques (GFP) lors de sa 51^e Assemblée plénière qui s'est tenue en juillet 2022 à Lilongwe, au Malawi. À la suite de l'adoption de la loi type, le Forum a rapidement entamé une collaboration avec des partenaires afin d'élaborer des stratégies consécutives à cette adoption susceptibles de promouvoir l'intégration de la loi type sur le plan national dans tous les pays de la SADC.
- 5.3.2 À l'issue de consultations avec des partenaires, il est rapidement apparu qu'il était nécessaire d'élaborer un tableau de bord pour faciliter le suivi du processus d'intégration de la loi type dans les différents pays et pour identifier tous les goulets d'étranglement éventuels. Il a été relevé que le Comité parlementaire régional de surveillance des lois types (RPMLOC) pouvait ensuite prendre des mesures pour éliminer les goulets d'étranglement identifiés au moyen de la procédure de suivi. Par conséquent, le Forum, en collaboration avec l'Alliance du Partenariat pour la responsabilité sociale (PSA), a retenu les services d'un consultant qui a été chargé d'élaborer le tableau de bord devant être approuvé par les organes du FP SADC.
- 5.3.3 Comme l'élaboration du tableau de bord est un processus crucial pour analyser la loi type sous ses différents aspects et initier des mesures permettant d'intégrer celle-ci sur le plan national, on estime nécessaire de réactiver le groupe de travail technique (GTT) composé d'experts qui avait mené à bien l'élaboration de la Loi type sur la GFP.
- 5.3.4 Dans cette optique, le Forum a défini pour le GTT un cahier des charges qui doit être approuvé par le Forum et être confirmé par la suite par le GTT

lors de sa première réunion. Le GTT aura pour objectif principal de superviser l'élaboration du tableau de bord et de veiller à ce que la loi type soit correctement analysée sous ses différents angles à l'aide de questions simples permettant d'évaluer le degré de conformité de chaque pays par l'intermédiaire des parlements membres et des ministères de tutelle. Il est prévu que le GTT soit composé des mêmes membres que ceux qui avaient participé à l'élaboration de la loi type, si ce n'est qu'on leur adjoindra quelques partenaires techniques supplémentaires susceptibles d'apporter une plus-value en raison de leur expérience dans l'élaboration de questionnaires et de tableaux de bord en vue de l'intégration de la loi type sur le plan national.

DÉCISION

Les honorables membres du Comité exécutif approuvent le fait que le tableau de bord soit élaboré sous la supervision avisée du groupe de travail technique composé d'experts et que le cahier des charges de ce groupe de travail soit entériné lors de sa première réunion.

5.4 STRATÉGIES D'INTÉGRATION SUR LE PLAN NATIONAL IMPULSÉES PAR LE FORUM

5.4.1 Le Comité exécutif rappelle que l'intégration sur le plan national de cadres normatifs régionaux continue de représenter un enjeu crucial auquel sont confrontées au 21^e siècle des organisations interparlementaires telles que le Forum. Compte tenu du climat économique incertain qui prévaut, le protectionnisme pousse graduellement certains pays à adopter des politiques conservatrices qui entravent l'harmonisation des normes juridiques à l'échelle internationale. Le protectionnisme est une école de pensée qui encourage des pays à ne tenir compte que de ce qui fonctionne pour eux-mêmes sans se soucier des changements qui peuvent survenir sur le plan international ou des engagements internationaux qui ont été pris. En raison d'un protectionnisme souverainiste, de nombreux pays se sont retirés de traités internationaux ou ont quitté des organisations internationales qui partagent un objectif commun en matière de développement.

5.4.2 Des organisations telles que le Forum sont directement concernées par le débat qui oppose le protectionnisme à l'intégration sur le plan national de mesures de portée plus large, d'autant plus que le Forum se donne pour tâche d'élaborer des instruments législatifs régionaux sous la forme de lois types qui ont un pouvoir persuasif pour ses parlements membres.

5.4.3 Dans ce contexte, il incombe au Forum de continuellement innover en développant des outils et des partenariats afin de veiller à ce qu'une dynamique plus forte accompagne l'application de stratégies d'intégration sur le plan national. Certaines de ces stratégies qui ont été récemment mises en œuvre sont indiquées ci-dessous :

- i. Une réunion d'évaluation comparative s'est tenue avec la participation des organisations interparlementaires des principales communautés

économiques régionales (CER) d'Afrique les 20 et 21 février 2023 pour discuter de l'harmonisation des normes autour de thèmes clés liés à la gouvernance tels que l'égalité entre les sexes, la SDSR, la lutte contre la corruption et la GFP. Au cours de la réunion, il a été souligné que chaque instance interparlementaire régionale doit puiser dans la base de connaissances dont elle dispose pour partager son expérience avec d'autres régions de façon à ce que des problèmes et des goulets d'étranglement communs qui font obstacle à l'intégration sur le plan national puissent être identifiés. La réunion a aussi promu l'idée d'une collaboration autour d'initiatives conjointes afin d'appliquer à l'échelle nationale des programmes communs tels que l'Agenda 2063 pour l'Afrique.

- ii. Des outils de connaissance sous la forme de principes et de directives portant sur les droits humains et la lutte contre la corruption ont été préalablement testés et validés avec l'aide de parlements nationaux du 8 au 11 février 2023 en vue de doter les parlements de ces outils de travail et de les inciter à les utiliser conjointement avec les lois types et les normes minimales pour favoriser une meilleure compréhension et une meilleure assimilation de ces outils à l'échelle nationale.
- iii. Un atelier consacré aux problèmes auxquels sont confrontées les femmes eu égard à leur participation à la vie politique et visant à la définition de stratégies pour promouvoir l'égalité entre les sexes a été organisé par la Commission GEWAYD de concert avec le Caucus régional des femmes parlementaires les 18 et 19 février 2023. Au cours de cet atelier, a été abordée la question de l'intégration sur le plan national de conventions et de traités tels que le Protocole de Maputo en vue d'habiliter les femmes à assumer des postes de responsabilité dans la vie socioéconomique.
- iv. Une formation régionale destinée aux hauts fonctionnaires de parlement et visant à promouvoir la responsabilité démocratique, l'ambition démocratique et le respect des droits humains a été organisée les 16 et 17 février 2023. La formation visait à renforcer les capacités des parlements afin qu'ils soient suffisamment armés pour faciliter l'intégration sur le plan national de ces principes essentiels et que le personnel parlementaire puisse soutenir les parlementaires au cours de ce processus. Il a été souligné qu'en l'absence de responsabilité démocratique, les parlementaires ne seront pas en mesure de questionner les gouvernements sur la situation relative à l'intégration dans leurs pays respectifs de conventions pertinentes et de traités destinés à protéger les droits fondamentaux et la dignité humaine. En lien avec cette activité, le Forum a organisé une retraite du personnel du 20 au 22 janvier 2023 pour encourager les employés du Forum à mieux comprendre les enjeux et les concepts clés en matière de gouvernance, comme recommandé par la Suède dans le cadre du Projet SDSR. La retraite du personnel était conçue de façon à permettre au personnel de poursuivre efficacement la mise en œuvre du projet tout en adhérant aux principes de bonne gouvernance et à contribuer aux stratégies d'intégration sur le plan national déployées actuellement autour de la SDSR.
- v. Grâce au financement assuré au titre du Projet SDSR, des représentants du Forum ont également assisté à la 67^e session de la Commission de la

condition de la femme (CSW) des Nations unies qui s'est tenue à New York du 6 au 17 mars 2023. Au cours de cette mission, le Forum a servi de facilitateur pour l'intervention de la ministre de l'Égalité entre les sexes, du Développement communautaire et de la Protection sociale du Malawi dans le cadre des discussions animées qui ont eu lieu sur les thèmes de l'égalité entre les sexes, de la technologie et de l'innovation. À cet égard, le Forum et ses partenaires ont procédé au lancement officiel sur la scène internationale de la Loi type de la SADC sur la violence basée sur le genre (VBG) et cette dernière a été mise à profit en raison de la possibilité qu'elle offre de transposer sur le plan national une définition large des VBG qui comprend le cyberharcèlement et d'autres menaces en ligne

- vi. L'organisation d'un webinaire par le Forum en collaboration avec le Centre de droit commercial (TRALAC) le 9 février 2023 afin de s'assurer que les membres de la Commission Commerce, industrie, finances et investissements (TIFI) et d'autres parlementaires comprennent bien la nécessité d'intégrer sur le plan national l'accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et les protocoles qui l'accompagnent ainsi que les conséquences qui en découlent à l'issue de négociations plus poussées que les dirigeants devront mener dans les pays respectifs.

DÉCISION

Le Comité exécutif prend note des stratégies d'intégration sur le plan national adoptées par le Forum qui visent à lutter contre la vague de protectionnisme et à garantir que la région de la SADC puisse progresser régulièrement sur la voie de la mise en œuvre de ses engagements internationaux à l'échelle nationale, notamment en ce qui concerne la démocratie et les droits fondamentaux des citoyens. Ce faisant, le Comité exécutif approuve le fait que le Forum mette en œuvre de nouvelles initiatives en collaboration avec ses partenaires afin de poursuivre l'intégration sur le plan national des lois types de la SADC qu'il a élaborées. Puisque le processus d'élaboration de lois types assure la mise en place de normes solides pour protéger les citoyens, le processus d'intégration sur le plan national doit garantir que ces normes s'appliquent directement aux citoyens là où ils se trouvent grâce à la médiation des parlementaires.

5.5 MISE À JOUR SUR LA FIDUCIE DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC ET DE SES SUCESSEURS

- 5.5.1 Le Comité exécutif rappelle que la création de la Fiducie du Forum parlementaire de la SADC et de ses successeurs a été approuvée par la 50^e Assemblée plénière du Forum. À la suite de cette approbation, la 51^e Assemblée plénière avait approuvé des amendements juridiques à la Constitution du Forum pour, entre autres, instituer la fiducie en tant qu'organe du Forum au titre de l'article 10(1).
- 5.5.2 À la suite de plusieurs séances de travail avec le rédacteur juridique, le cabinet d'avocats ENS Africa Namibia et des représentants du Parlement de la Namibie, l'acte de fiducie a été finalisé depuis lors. Comme dernière étape pour que l'acte de fiducie soit enregistré, il a été demandé à quatre parlements nationaux de communiquer les noms de fiduciaires

conformément aux exigences en matière de langues et à l'ordre alphabétique. Il s'agissait en l'occurrence des Parlements de la Namibie, de la Zambie (anglais), de l'Angola (portugais) et de la RDC (français).

En conséquence, les noms des fiduciaires ont été communiqués comme suit :

PARLEMENT	NOM DU/DE LA FIDUCIAIRE	FONCTION	SEXE
<i>Angola</i>	Hon. Aia-Eza Nacília Gomes da Silva	Présidente de la Commission parlementaire chargée des affaires économiques et financières à l'Assemblée nationale	Femme
<i>Namibie</i>	Hon. professeur Peter Katjavivi Hitjitevi	Président de l'Assemblée nationale	Homme
<i>RDC</i>	Hon. André Léon Tumba Mukendi	Parlementaire	Homme
<i>Zambie</i>	Hon. Mme Nelly B. K. Mutti	Présidente de l'Assemblée nationale	Femme

5.5.3 D'après l'acte de fiducie, les fiduciaires ne peuvent être nommés que par multiples de trois et, puisque la Zambie et la Namibie sont toutes deux des pays anglophones, la priorité sera donnée à la Namibie étant donné que le fondateur doit nommer un(e) fiduciaire.

5.5.4 À cet égard, le Comité exécutif est informé que, après la signature de l'acte de fiducie par les fiduciaires, qui a eu lieu à Windhoek, en Namibie, le 19 mai 2023, la dernière étape a été franchie dans le processus de création officielle de la fiducie. En conséquence, l'acte de fiducie a été enregistré auprès du Président de la Haute Cour de Namibie qui, depuis lors, a délivré le certificat d'enregistrement requis le 26 mai 2023. Cela signifie que, à compter de la date d'enregistrement, la fiducie est officiellement une entité enregistrée et peut effectuer des opérations en toute légalité.

Incidence hypothétique de la transformation sur la fiducie

5.5.5 Le Comité exécutif relève ensuite que la transformation prévue du Forum en Parlement régional peut avoir une incidence sur la fiducie car, en fonction des négociations entre le Forum et le Secrétariat de la SADC qui doivent déboucher sur la finalisation du projet de Protocole relatif au Parlement de la SADC, il est possible que le Parlement de la SADC ait moins de prise sur la fiducie, même s'il en reste le bénéficiaire.

5.5.6 Puisque cette incidence prévue sur la fiducie est encore d'ordre hypothétique étant donné qu'elle doit faire l'objet de négociations plus poussées et compte tenu du fait que la transformation n'entrera en vigueur qu'une fois que les deux tiers des États membres auront à la fois signé et ratifié le Protocole, il est jugé opportun d'aller de l'avant eu égard à

l'enregistrement de l'acte de fiducie à ce stade. En tout état de cause, le Forum restera un bénéficiaire de la fiducie et les fiduciaires auront encore la possibilité d'amender l'acte de fiducie au moyen d'une résolution afin de refléter tout changement que pourrait impliquer la transformation.

DÉCISION

Le Comité exécutif décide de/d' :

- (a) approuver la nomination des trois fiduciaires originaires de la Namibie, de l'Angola et de la RDC, comme indiqué ci-dessus ;
- (b) remercier l'honorable Nelly B. K. Mutti, Présidente de l'Assemblée nationale de la Zambie, pour avoir proposé son nom à la fiducie en tant que représentante d'un second pays anglophone. Cette proposition sera dûment prise en compte quand le nombre de fiduciaires augmentera pour passer à cinq ;
- (c) exprimer officiellement sa satisfaction que l'enregistrement de la fiducie ait été dûment effectué.

5.6 MISE À JOUR SUR LE PROJET DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE SDSR ET DE VIH/SIDA (2019-2023)

5.6.1 Tout en rappelant que le Projet SDSR financé par l'Agence suédoise pour le développement international (SIDA) a été prolongé jusqu'au 31 mars 2023, le Comité exécutif fait observer que, depuis 2019, le projet a grandement aidé le Forum à enregistrer des avancées éclatantes dans l'exercice de son mandat en matière de SDSR en Afrique australe, ainsi que dans le renforcement de la défense des droits humains par l'entremise des parlements nationaux.

5.6.2 Dans la mesure où certains parlements engagés dans la mise en œuvre n'ont pas pu organiser leurs ateliers marquant la fin du projet, la Suède a approuvé qu'une « prolongation sans coûts supplémentaires » soit accordée au Forum pour que le projet soit prolongé de deux mois de plus jusqu'au 31 mai 2023. Entre-temps, la Suède examine également le rapport d'évaluation de fin de projet, élaboré par un évaluateur indépendant, en l'occurrence Development Data Consultants. L'examen du rapport vise à s'assurer que les enseignements tirés soient formulés sous forme de recommandations qui pourront être mises en œuvre dans la phase suivante du projet. À cet égard, des séances de travail réunissant le Forum et la SIDA seront organisées afin de discuter des recommandations et de proposer pour les trois prochaines années un nouveau projet qui intégrera les nouvelles recommandations et répondra aux exigences de la SIDA. Il est probable que le nouveau projet sera discuté après le 31 mai 2023, au cours d'une période de prolongation impliquant des frais qui doit encore être définie par la SIDA.

DÉCISION

Le Comité exécutif approuve le fait que toutes les informations pertinentes relatives au projet soient communiquées à la SIDA et que d'autres interactions aient lieu afin de s'assurer que le Projet SDSR soit renouvelé avec la Suède pour une nouvelle phase.

5.7 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET FEUILLE DE ROUTE POUR LE SECRÉTARIAT

- 5.7.1 Le Comité exécutif rappelle que, dans le passé, des initiatives visant au renforcement des capacités ont été mises en œuvre pour habiliter le personnel du Secrétariat et celui des parlements membres à approfondir leurs connaissances et pour les aider à perfectionner les compétences que l'on attend d'eux dans l'exercice de leurs tâches relatives au soutien dans la conduite des activités parlementaires. Dans cette optique, le Forum a innové au fil des ans afin de renforcer les capacités sur le plan thématique aussi bien qu'administratif en vue de contribuer à ce que l'activité parlementaire reste compétitive dans la région de la SADC. Le renforcement des capacités a aussi permis aux employés de s'aventurer en dehors de leurs descriptions de poste traditionnelles, d'acquérir de nouvelles compétences et de se surpasser pour obtenir une satisfaction professionnelle. Le Comité exécutif relève, en outre, que la notion traditionnelle de renforcement des capacités a évolué, passant du sens d'un renforcement des capacités du personnel en interne à l'acception plus large d'un développement des compétences du personnel dans le cadre d'un processus « *par lequel les personnes, les organisations et la société dans son ensemble libèrent, renforcent, créent, adaptent et maintiennent leur capacité au fil du temps* » (définition de l'OCDE).
- 5.7.2 Le Comité exécutif est informé de la proposition faite pour que les initiatives prises par le Forum en matière de renforcement des capacités soient formulées conformément à des indicateurs de renforcement des capacités qui doivent comprendre les capacités relatives à la participation, les capacités à générer, à obtenir et à utiliser des informations et des connaissances, les capacités à élaborer des stratégies, des politiques et des lois, les capacités relatives à la gestion et à l'exécution et les capacités à contrôler et à évaluer.
- 5.7.3 Ce cadre permettra de garantir que les initiatives en matière de renforcement des capacités englobent toutes les dimensions pertinentes relatives au développement, susceptibles d'optimiser les compétences des individus lorsqu'ils reçoivent des informations et interagissent avec des partenaires. Le cadre permettra aussi d'évaluer dans quelle mesure le personnel améliore ses compétences par rapport à un point de référence existant antérieurement à l'initiative.
- 5.7.4 Le Comité exécutif est aussi prié d'observer que la feuille de route établie pour le Secrétariat indique qu'il existe plusieurs domaines dans lesquels les différents départements requièrent des personnes dotées de compétences spécifiques appelées à fournir une performance optimale et qu'il existe aussi de nombreuses lacunes en matière de compétences qu'il convient de combler. En raison des restrictions budgétaires actuelles, le

Forum s'est reposé successivement sur des détachements de parlements nationaux. Cependant, il est nécessaire qu'il dispose d'un cadre mieux structuré pour assurer le renforcement des capacités et qu'il comble durablement à l'avenir le déficit de compétences en encourageant des compétences multidisciplinaires capables de répondre aux besoins des grands départements du FP SADC.

- 5.7.5 Comme l'exercice de transformation est en cours, il est probable que le budget affecté aux recrutements n'augmentera pas à moyen terme, d'où la nécessité de s'appuyer sur des détachements, conjuguée au renforcement des capacités du personnel actuel pour répondre aux exigences de l'activité parlementaire moderne.

DÉCISION

Le Comité exécutif approuve l'utilisation d'indicateurs de renforcement des capacités pour les activités futures du Forum et le fait que l'on continue à encourager les parlements nationaux à détacher à temps plein auprès du Forum du personnel hautement compétent et multidisciplinaire afin de donner au Forum toutes les chances de se montrer compétitif et d'être visible sur un pied d'égalité avec d'autres instances interparlementaires ayant un statut similaire.

5.8 MISE À JOUR SUR LA COOPÉRATION MONDIALE SUD-SUD

- 5.8.1 Le Comité exécutif rappelle que le Forum poursuit depuis longtemps une collaboration avec les autorités du Venezuela par le biais de l'observation électorale et d'autres initiatives permettant de partager des expériences entre pairs, d'apprendre les uns des autres et d'explorer des domaines de coopération le long de l'axe géographique reliant l'Amérique latine à l'Afrique australe.
- 5.8.2 Dans ce contexte, les parlementaires de la Commission permanente Alimentation, agriculture et ressources naturelles (FANR) ont participé à une séance de travail dans la République du Venezuela du 29 mars au 4 avril 2023. La réunion avait pour objectif de se pencher sur des enjeux énergétiques et agricoles, des domaines qui sont directement liés au thème proposé pour la 53^e Assemblée plénière du Forum. Ce fut une bonne occasion pour les parlementaires du Forum de se rendre compte de l'imbrication entre l'activité parlementaire et les initiatives de la Commission FANR, d'autant plus que la région de la SADC est elle-même confrontée à des problèmes similaires relatifs au déficit énergétique, à l'insécurité alimentaire, aux catastrophes climatiques et aux difficultés d'exploitation des réserves de pétrole, pour ne citer que ceux-là.
- 5.8.3 Parmi les points à retenir de la séance de travail figurait la perspective de conclure des accords de collaboration et d'établir des associations d'amitié entre le Venezuela et les parlements nationaux de la SADC sous l'égide du Forum afin de maintenir la dynamique impulsée par le biais de cette coopération stratégique Sud-Sud.

DÉCISION

Le Comité exécutif prend note des nouveaux éléments susmentionnés et approuve le fait que l'on continue d'étudier la possibilité d'initiatives en faveur d'une coopération Sud-Sud conformément au mandat du Forum lui enjoignant d'œuvrer à une mise en réseau interparlementaire.

5.9 MISE À JOUR SUR LA COOPÉRATION MONDIALE NORD-SUD

- 5.9.1 Le Comité exécutif rappelle que plusieurs initiatives ont été menées dans le passé pour promouvoir les interactions entre des parlementaires de la SADC et des instances et des organisations interparlementaires le long de l'axe de coopération Nord-Sud en vue de perfectionner les compétences et d'encourager des projets thématiques.
- 5.9.2 À cet égard, en marge de la 67^e session de la Commission de la condition de la femme (CSW) des Nations unies en mars 2023, le Forum a rencontré diverses parties prenantes des États-Unis engagées dans la coopération pour le développement à travers le monde afin d'étudier la possibilité de mobiliser des ressources pour des projets relatifs à l'égalité entre les sexes, à la santé publique et aux Objectifs de développement durable (ODD). Le Forum a rencontré, entre autres, des représentants du National Democratic Institute (NDI), du département d'État des États-Unis (le bureau des affaires africaines) et de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) pour leur présenter le Forum et leur exposer ses principaux champs d'intervention dans les domaines de la promotion des droits humains, de la gouvernance d'entreprise et du renforcement de la démocratie en Afrique australe.
- 5.9.3 Au cours de ces interactions, il a été souligné que, contrairement à d'autres organisations régionales, le Forum est une organisation apolitique qui comprend des parlementaires du gouvernement aussi bien que de l'opposition et qui est idéalement placée pour promouvoir la responsabilité démocratique et œuvrer à l'élaboration de cadres relatifs à la bonne gouvernance et à la lutte contre la corruption.
- 5.9.4 Le rôle du Forum consistant à mettre en place des critères juridiques normatifs pour la région sous la forme de lois types a aussi été souligné, y compris en ce qui concerne les moyens de diffuser les lois types auprès des États membres et le suivi continu dont elles font l'objet par le biais de l'organe de surveillance dédié du Forum. À cet égard, les partenaires ont salué les exposés présentés par les représentants du Forum et ils ont exprimé leur satisfaction car certains d'entre eux ignoraient tout bonnement l'existence du Forum et le travail qu'il accomplit pour promouvoir la démocratie et les droits humains.
- 5.9.5 Cet échange avec des partenaires américains a eu pour résultat le fait que beaucoup d'entre eux ont été impressionnés par le mandat solide du Forum ainsi que par ses réalisations en matière d'élaboration de lois types et de leur intégration sur le plan national et qu'ils se sont engagés à étudier

la possibilité de nouveaux partenariats avec le Forum et ses parlements membres.

5.9.6 Par ailleurs, le Forum a aussi rencontré des représentants de l'ambassade de l'Inde en avril 2023 afin d'étudier la possibilité de collaborations en matière de renforcement des capacités dans le domaine des TIC et d'autres domaines dans lesquels l'Inde est connue pour son rôle d'avant-garde qui s'est manifesté par des avancées industrielles majeures. L'ambassade de l'Inde a indiqué qu'elle était disposée à aider le Forum à l'avenir, soulignant le fait qu'à l'heure actuelle ses priorités de financement sont davantage orientées vers chaque pays en tant que tel plutôt que vers des organisations régionales. L'ambassade envisagerait donc volontiers de conclure des accords bilatéraux pour le renforcement des capacités avec différents pays avec la médiation du FP SADC.

DÉCISION

Le Comité exécutif prend note des avancées susmentionnées dans le contexte de la coopération Nord-Sud et approuve la poursuite de cette coopération susceptible de déboucher sur des initiatives de mobilisation de ressources ou des accords permettant aux parlements de promouvoir la réalisation des ODD et le respect des droits humains.

5.10 PROBLÈMES LIÉS AU RESPECT DES RÈGLES STATUTAIRES ET À LA MISE EN ŒUVRE DES RÉSOLUTIONS DU FORUM

5.10.1 Le Comité exécutif rappelle que, dans le passé, certains problèmes ont surgi liés au respect des règles par les parlements membres appelés à se conformer aux dispositions de la Constitution et du Règlement intérieur du Forum, notamment en ce qui concerne la nomination de membres. Certains parlements membres continuent de désigner des membres en violation de l'article 7(2) de la Constitution du Forum qui prévoit la désignation du/de la président(e) de groupe et d'un maximum de 5 représentants en tant que membres (donc un total de 6), en tenant compte de considérations liées au sexe et à l'appartenance politique.

5.10.2 Le Comité exécutif rappelle aussi que certains parlements membres ne se conforment pas à certaines résolutions du Forum, par exemple celles relatives à l'organisation de missions d'observation électorale (MOE). À cet égard, le Comité exécutif indique que, selon la résolution permanente, le Forum doit participer à toutes les élections organisées au sein de la SADC, les parlements membres qui prennent part à ces missions assurant le financement pour la participation de leurs membres tandis que les dispositions d'ordre logistique, comme le fait de réserver le lieu de la réunion, doivent être coordonnées et prises en charge par le FP SADC.

5.10.3 Comme près de huit élections doivent se tenir au cours des deux prochaines années dans des pays de la SADC, l'organisation des MOE est essentielle et pourtant cela reste un domaine d'intervention qui est largement inexploité par le Forum. L'organisation des MOE repose aussi sur l'évaluation par les pairs et les parlementaires d'un pays qui ont

dûment participé à une MOE dans un autre pays s'attendent légitimement à ce qu'on leur rende la politesse lors de la tenue d'élections dans leur propre pays. Pour éviter tout soupçon de discrimination, il est nécessaire que le FP SADC participe systématiquement par le biais de MOE lorsque des élections générales et législatives sont organisées dans tous les États membres de la SADC. Cela est particulièrement important compte tenu du fait que le Forum a adopté la Loi type de la SADC sur les élections qui doit encore être intégrée à l'échelle nationale.

5.10.4 Le Comité exécutif relève aussi que, pour l'aider à mettre en œuvre ses résolutions, le Forum a créé deux organes, à savoir le Comité parlementaire régional de surveillance des lois types (RPMLOC) et le Comité des secrétaires généraux. Cependant, il s'avère qu'une mobilisation accrue est nécessaire pour encourager les membres à travailler avec ces comités et à accorder plus d'importance aux résolutions du Forum. Bien que les résolutions du Forum n'aient qu'un pouvoir persuasif pour les États membres, on s'attend à ce que les parlements membres qui sont eux-mêmes parties aux résolutions se conforment à celles-ci dans la mesure du possible.

DÉCISION

- (a) Le Comité exécutif demande instamment aux membres de respecter rigoureusement en toutes circonstances la Constitution et le Règlement intérieur du Forum, en particulier en ce qui concerne la nomination de représentants auprès du FP SADC. Dans le même ordre d'idées, il enjoint au Secrétariat de toujours veiller assidûment à encourager les parlements membres à respecter la Constitution et le Règlement et à leur rappeler de prendre rapidement les mesures correctives requises pour tout cas de non-respect.
- (b) Le Comité exécutif se penche, en outre, sur les moyens possibles de garantir le fait que les parlements membres respectent les résolutions du Forum, notamment celles relatives à la participation aux missions d'observation électorale.

5.11 MISE À JOUR SUR LE THÈME POUR LES COMMISSIONS DU FORUM

5.11.1 Le Comité exécutif rappelle que le Forum a systématiquement plaidé pour la souveraineté des États et pour l'indépendance et l'autonomie des États membres. À cet égard, la Loi type de la SADC sur la gestion des finances publiques (GFP) qui a été récemment adoptée promeut le principe de la souveraineté des États en prévoyant des dispositions qui visent à garantir le fait que les parlements jouent un rôle actif dans le contrôle de la dette étrangère et que, d'une façon générale, la dette ne dépasse pas un pourcentage fixe du PIB.

5.11.2 Ces dernières années, certains ont aussi pu s'inquiéter du fait que des infrastructures publiques de grande envergure, comme des aéroports et des barrages, soient construites grâce à l'aide étrangère octroyée sous la forme d'instruments de dette assortis de pactes commissaires

contraignants. Comme cette situation est susceptible d'entraver le bon fonctionnement de l'État en cas de non-remboursement de la dette, les États courent le risque de devenir les otages de la dette étrangère. Par conséquent, le développement socioéconomique et l'attention aux droits humains seraient mis de côté si la dette étrangère devait conduire à la saisie d'infrastructures publiques essentielles, ce qui paralyserait dans les faits le bon fonctionnement d'un pays.

- 5.11.3 Une telle évolution aurait incontestablement une incidence sur tous les secteurs fondamentaux dont s'occupent les commissions permanentes du Forum, notamment le développement humain et social, l'eau, le tourisme, la démocratie, les investissements, l'égalité entre les sexes, pour ne citer que ceux-là. C'est pourquoi le thème commun qui a été convenu pour la session conjointe des commissions permanentes (HSDP, DGHR, TIFI, GEWAYD) a été formulé comme suit : « *Le rôle des parlements appelés à légiférer par rapport à des actifs stratégiques et sensibles en tenant compte de la sécurité du pays tout en encourageant des investissements directs* ». Ce thème permettra aux parlementaires, dans le cadre de leurs commissions thématiques spécifiques ainsi que lors d'une session conjointe, d'aborder les menaces et les dangers liés aux conditions strictes de la dette étrangère et leurs conséquences sur les infrastructures publiques et de formuler des recommandations ciblées à l'intention de la 53^e Assemblée plénière du Forum.

DÉCISION

Le Comité exécutif approuve le thème susmentionné pour la session conjointe des commissions permanentes, les résolutions prises lors de cette session devant être soumises à la 53^e Assemblée plénière du Forum.

5.12 PROPOSITION D'HÉBERGER LE PÔLE RÉGIONAL D'AFRIQUE AUSTRALE (SAHUB) SOUS LES AUSPICES DU FORUM

- 5.12.1 Le Comité exécutif rappelle que l'Union interparlementaire et l'Assemblée nationale de la Zambie avaient convenu en décembre 2019, dans le cadre d'un protocole d'accord, que le Pôle régional d'Afrique australe (SAHUB) serait hébergé par le Parlement de la Zambie avec, comme objectif, d'habiliter les parlements nationaux à adopter des innovations en matière de TIC et à numériser leurs services. Cela représentait le résultat de la Conférence sur l'e-parlement qui s'était tenue à Genève en 2018 et lors de laquelle le Centre pour l'innovation au parlement (CIP) de l'UIP avait annoncé un partenariat entre l'UIP et les parlements pour soutenir l'innovation parlementaire par le biais de l'utilisation accrue d'outils numériques. Il avait été souligné que les outils numériques permettent de gagner du temps et aident à surmonter des obstacles physiques, rapprochant ainsi les pays et rendant possible la concrétisation de collaborations interparlementaires.

- 5.12.2 De fait, le SAHUB s'est avéré très utile pour aider le Forum et d'autres parlements nationaux à mettre à niveau leurs plateformes numériques et à passer à l'organisation de réunions en ligne pendant la période de

Covid-19. Désormais, le SAHUB représente un précieux atout pour la région, les membres qui le composent étant les mêmes États d'Afrique australe que ceux qui font partie du FP SADC.

5.12.3 Toutefois, le Comité exécutif est informé que, puisque le protocole d'accord entre l'UIP et le Parlement de la Zambie a expiré le 31 décembre 2021, techniquement le SAHUB n'est plus hébergé par aucune instance.

À cet égard, il a été proposé que le Forum envisage d'héberger le SAHUB de façon permanente. Dans le même temps, le Forum a aussi lancé des initiatives visant à renforcer les capacités des parlements nationaux en matière d'innovations dans le domaine des TIC, de sorte que l'hébergement du SAHUB donnera une nouvelle impulsion à cette louable entreprise tout en lui apportant une expertise technique. L'hébergement du SAHUB augmentera aussi les compétences en informatique disponibles sous l'égide du Forum et permettra d'affiner les procédures informatiques du Forum au moment où celui-ci envisage de se transformer en Parlement régional.

5.12.4 Le Comité exécutif est informé qu'une fois qu'il aura donné son accord de principe pour que se réalise le transfert de l'hébergement, le Forum contactera l'UIP et le Parlement de la Zambie pour que le transfert ait lieu officiellement. En attendant, les responsables chargés du SAHUB acceptent la proposition et ils ont soumis une note de synthèse au Forum pour examen.

DÉCISION

Le Comité exécutif approuve dans son principe la proposition pour que le SAHUB soit transféré au Forum conformément à la note de synthèse qui a été soumise et que le Forum aille de l'avant en écrivant à la fois à l'UIP et au Parlement de la Zambie pour leur demander d'indiquer qu'ils ne voient aucune objection à officialiser le transfert.

6.0 EXAMEN DU RAPPORT DU TRÉSORIER

6.1 Le Comité exécutif examine et adopte le rapport du trésorier sur les comptes de gestion pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, rapport qui comprend les éléments suivants :

- (a) Les contributions obligatoires annuelles des membres au 31 mars 2023, avec une mise à jour au 30 avril 2023 ;
- (b) Le rapport sur l'exécution du budget au 31 mars 2023
 - i. Mise à jour sur l'incidence et l'application de la politique visant à optimiser l'utilisation de la technologie pour la mise en œuvre d'activités
 - ii. Rapport sur les écarts budgétaires au 31 mars 2023

- (c) Rapports financiers relatifs aux programmes/projets financés par des donateurs
- i. SIDA : Projet relatif à la santé et aux droits sexuels et reproductifs (SDSR)
 - ii. ADA : Projet relatif au renforcement des capacités parlementaires au sein de la SADC
 - iii. ACTIONAID : Projet relatif à la responsabilité et à la sensibilité au genre
 - iv. Autres donateurs

6.1.1 CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES ANNUELLES DES MEMBRES AU 31 MARS 2023

Le Comité exécutif relève que :

- (i) Les contributions obligatoires annuelles des parlements membres s'élèvent actuellement à 1 501 500 N\$ par an et par parlement, sauf en ce qui concerne le Parlement des Seychelles qui verse une contribution de 127 050 N\$ par an.
- (ii) Le montant total des recettes provenant des contributions obligatoires pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 s'élève donc à 21 148 050 N\$.

6.1.2 Situation relative aux contributions des membres au 31 mars 2023

Le tableau ci-dessous présente la situation relative aux contributions des membres au 31 mars 2023.

SITUATION RELATIVE AUX CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES AU 31 MARS 2023

PARLEMENT	SOLDE REPORTÉ 1 ^{er} avril 2022	MONTANT FACTURÉ	MONTANT REÇU	SOLDE 31 mars 2023	REMARQUES
Angola	-	1 501 500	1 501 500	-	PAYÉ
Botswana	-	1 501 500	1 501 500	-	PAYÉ
RDC	-	1 501 500	-	1 501 500	
Eswatini	-	1 501 500	1 501 500	-	PAYÉ
Lesotho	-	1 501 500	1 501 500	-	PAYÉ
Madagascar	1 501 500	1 501 500	1 501 500	1 501 500	
Malawi	-	1 501 500	-	1 501 500	
Maurice	-	1 501 500	1 501 500	-	PAYÉ
Mozambique	-	1 501 500	1 501 500	-	PAYÉ
Namibie	(1 501 500)	1 501 500	1 501 500	(1 501 500)	PAYÉ EN AVANCE

Seychelles	-	127 050	127 050	-	PAYÉ
Afrique du Sud	-	1 501 500	1 501 500	-	PAYÉ
Tanzanie	1 501 500	1 501 500	1 501 500	1 501 500	
Zambie	(1 501 500)	1 501 500	1 501 500	(1 501 500)	PAYÉ EN AVANCE
Zimbabwe	-	1 501 500	1 501 500	-	PAYÉ
TOTAL	-	21 148 050	18 145 050	3 003 000	-

6.1.2.1 Le Comité exécutif est informé que, comme le montre le tableau, au 31 mars 2023, onze parlements ont payé leurs contributions pour l'exercice financier en cours et n'ont pas de soldes impayés. Il s'agit de l'Afrique du Sud, de l'Angola, du Botswana, de l'Eswatini, du Lesotho, de Maurice, du Mozambique, de la Namibie, des Seychelles, de la Zambie et du Zimbabwe. La Namibie et la Zambie ont aussi effectué des paiements en avance pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2023.

6.1.2.2 Le Comité exécutif est aussi informé que quatre parlements ont des soldes impayés pour l'exercice financier clos le 31 mars 2023, à savoir Madagascar, le Malawi, la RDC et la Tanzanie.

6.1.2.3 Le Comité exécutif est avisé que la situation au 31 mars 2023 correspond à celle qui sera reflétée dans les états financiers vérifiés et qu'elle est donc soumise pour information à ce stade.

6.1.3. Mise à jour au 30 avril 2023

Le Comité exécutif prend connaissance d'un rapport sur la situation relative aux contributions des membres au 30 avril 2023 et d'une mise à jour sur la situation au 27 mai 2023. À cet égard, le Comité exécutif est informé que, bien que la période couverte par le rapport pour les comptes de gestion s'étale du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, la mise à jour sur les contributions des membres s'étend jusqu'au 30 avril 2023, une nouvelle mise à jour qui est soumise s'étendant jusqu'au 27 mai 2023 afin de consigner les données les plus récentes pour que le Comité exécutif en soit informé. La mise à jour figurant dans le rapport communiqué, présentée dans le tableau ci-dessous, comprend les contributions obligatoires des membres pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, facturées au 1^{er} avril 2023. Une nouvelle mise à jour sera effectuée avant la réunion de la 53^e Assemblée plénière.

PARLEMENT	SOLDE REPORTÉ 1 ^{er} avril 2023	MONTANT FACTURÉ	MONTANT REÇU	SOLDE 30 avril 2023	REMARQUES
Angola	-	1 501 500	-	1 501 500	

Botswana	-	1 501 500	-	1 501 500	
RDC	1 501 500	1 501 500	-	3 003 000	
Eswatini	-	1 501 500	1 501 500	-	PAYÉ
Lesotho	-	1 501 500	-	1 501 500	
Madagascar	1 501 500	1 501 500	-	3 003 000	
Malawi	1 501 500	1 501 500	-	3 003 000	
Maurice	-	1 501 500	-	1 501 500	
Mozambique	-	1 501 500	-	1 501 500	
Namibie	(1 501 500)	1 501 500	-	-	PAYÉ
Seychelles	-	127 050	-	127 050	
Afrique du Sud	-	1 501 500	-	1 501 500	
Tanzanie	1 501 500	1 501 500	-	3 003 000	
Zambie	(1 501 500)	1 501 500	-	-	PAYÉ
Zimbabwe	-	1 501 500	-	1 501 500	
TOTAL	3 003 000	21 148 050	1 501 500	22 649 550	-

6.1.3.1 Le solde reporté au 1^{er} avril 2023 comprend les paiements anticipés effectués par la Namibie et la Zambie eu égard aux contributions pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2023 (exercice financier en cours).

6.1.3.2 Au 30 avril 2023, quatre pays ont encore des soldes impayés pour l'exercice financier clos le 31 mars 2023, à savoir Madagascar, le Malawi, la RDC et la Tanzanie.

Cependant, entre le 10 et le 22 mai 2023, le Parlement du Malawi a effectué des paiements qui s'élèvent à 1 143 500 N\$ correspondant à sa contribution obligatoire de membre pour l'exercice clos le 31 mars 2023, ce qui laisse un solde de 357 999 N\$. Le montant de 1 501 500 N\$ pour l'exercice financier en cours est aussi encore en suspens, ce qui signifie que le solde impayé du Malawi s'élève désormais à 1 859 499, 90 N\$.

6.1.3.3 Au 30 avril 2023, trois parlements ont payé en totalité leurs contributions pour l'exercice financier en cours et n'ont pas de soldes impayés. Il s'agit de l'Eswatini, de la Namibie et de la Zambie.

6.1.3.4 Douze parlements doivent encore payer leurs contributions obligatoires pour l'exercice financier en cours.

DÉCISION

- (a) Le Comité exécutif examine et constate la situation relative aux contributions obligatoires annuelles au 31 mars 2023 et les mises à jour au 30 avril 2023 et au 27 mai 2023.
- (b) Le Comité exécutif reconnaît l'engagement des parlements membres à s'assurer que les contributions soient payées et encourage les parlements qui ont des soldes impayés à les régler dans les meilleurs délais.

6.1.4 RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET AU 31 MARS 2023

6.1.4.1 Mise à jour sur l'incidence et l'application de la politique visant à optimiser l'utilisation de la technologie pour la mise en œuvre d'activités

- 6.1.4.1.1 Le Comité exécutif rappelle que le budget pour l'exercice financier clos le 31 mars 2023 supposait qu'une Assemblée plénière, les réunions des commissions permanentes et d'autres réunions se tiendraient virtuellement à moins que d'autres sources de financement ne soient disponibles. Cela était motivé par la position politique qui avait été délibérément adoptée consistant à gérer des ressources financières limitées en optimisant l'utilisation de la technologie afin de faciliter la tenue de réunions virtuelles à la lumière des enseignements tirés après l'organisation virtuelle réussie des 47^e et 48^e Assemblées plénières et d'autres réunions au plus fort de la pandémie de Covid-19 en 2020.
- 6.1.4.1.2 Le Comité exécutif est informé que, si le Forum a été capable de faciliter la tenue de réunions et d'Assemblées plénières en mode virtuel dans le passé, les membres ont exprimé une nette préférence pour des réunions en face-à-face, le Comité exécutif décidant de privilégier les réunions en face-à-face lors de sa réunion tenue en juin 2022. Cela s'explique principalement par le fait que les réunions virtuelles avaient pâti de problèmes de connectivité dans certains pays membres, ce qui avait eu une incidence sur la participation effective de certains membres. À ce moment, le Comité exécutif avait aussi évoqué le fait qu'il y avait eu une diminution notable dans les interactions et la spontanéité des contributions des participants lors des réunions virtuelles en comparaison des réunions physiques. En outre, les restrictions occasionnées par la pandémie de Covid ne s'appliquent plus et de nombreux parlements membres ont réduit leurs investissements dans les TIC par rapport à ceux qu'ils avaient consenti pendant la pandémie. De nombreux parlements membres ne sont donc pas technologiquement prêts à ce que leurs membres se connectent virtuellement au moyen d'un wifi de qualité susceptible de favoriser des interactions fluides audio et vidéo.
- 6.1.4.1.3 Le Comité exécutif est informé que les 51^e et 52^e Assemblées plénières se sont toutes deux tenues physiquement, respectivement à Lilongwe, au Malawi, et à Kinshasa, en RDC, ce qui a nécessité l'affectation de fonds prélevés sur les bénéficiaires non distribués pour la prise en charge des dépenses supplémentaires.

6.1.4.1.4 Le Comité exécutif est aussi informé que les réunions des commissions permanentes en amont des 51^e et 52^e Assemblées plénières se sont également tenues physiquement à Johannesburg, en Afrique du Sud, occasionnant des dépenses supérieures à celles qui avaient été inscrites au budget. Le Comité exécutif relève, en outre, que, fort heureusement, les réunions des commissions permanentes ont été largement financées par le Projet SDSR, et que la GIZ et d'autres donateurs ont également contribué en raison des montants limités prévus dans le budget principal du FP SADC.

6.1.4.1.5 Les précisions relatives aux dépenses effectives par rapport à celles qui avaient été inscrites au budget figurent dans le rapport sur les écarts budgétaires au paragraphe 6.15 ci-dessous.

DÉCISION

Le Comité exécutif prend note des nouveaux éléments susmentionnés et reconnaît le fait que les décisions prises par les organes du Forum ont une incidence sur le budget du Forum.

6.1.5 RAPPORT SUR LES ÉCARTS BUDGÉTAIRES AU 31 MARS 2023

6.1.5.1 Contexte

Le Comité exécutif est informé que le rapport sur les écarts budgétaires n'intègre pas les dépenses effectuées à partir des recettes inscrites au budget qui sont financées par des donateurs mais qu'il est centré sur les recettes et les dépenses inscrites au budget fondées sur les contributions obligatoires des membres et d'autres recettes perçues par le FP SADC. Les autres recettes comprennent les intérêts perçus et les frais administratifs perçus provenant du projet de la SIDA.

6.1.5.2 Le Comité exécutif est informé, en outre, que dans le budget approuvé pour l'exercice financier, la montant total des dépenses inscrites au budget s'élève à 50 141 678 N\$. Sur ce montant, 25 881 788 N\$ représentent des dépenses inscrites au budget pour des activités financées par des donateurs auxquelles correspond un montant total de recettes inscrites au budget de 25 881 788 N\$ et qui n'ont donc aucun effet net sur le budget pour le FP SADC. Par conséquent, les dépenses inscrites au budget correspondant aux recettes du FP SADC (déduction faite des fonds des donateurs) s'élèvent à 24 259 890 N\$. Le Comité exécutif prend note du fait que les justificatifs relatifs à l'utilisation des fonds correspondant aux financements reçus des donateurs font l'objet d'un compte rendu distinct aux paragraphes 6.1.7 et 6.1.8 ci-dessous.

6.1.5.3 De plus, à compter du 1^{er} avril 2023, les fonds des donateurs ne seront pas consolidés dans les comptes du FP SADC pour éviter une surévaluation de la situation financière.

6.1.6 RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET AU 31 MARS 2023

Le Comité exécutif prend connaissance du rapport complet sur l'exécution du budget, y compris des écarts, au 31 mars 2023 comme indiqué ci-dessous.

6.1.6.1 Dépenses inscrites au budget : 24 259 890 N\$

Le montant total des dépenses inscrites au budget pour l'exercice financier (budget 2022/2023 approuvé par la 50^e Assemblée plénière), déduction faite des dépenses inscrites au budget à partir des fonds des donateurs, s'élève à 24 259 890 N\$ (*voir le montant total indiqué dans la colonne A du tableau ci-dessous*).

6.1.6.2 Budget supplémentaire

Les éléments suivants ont induit des montants de budget supplémentaire qui ont fait grimper les dépenses inscrites au budget d'un montant de 4 325 104 N\$ (*voir le montant total indiqué dans la colonne B du tableau ci-dessous*), ces dépenses passant de 24 259 890 N\$ (*voir le montant total indiqué dans la colonne A du tableau ci-dessous*) à 28 584 994 N\$ (*voir le montant total indiqué dans la colonne D du tableau ci-dessous*).

(a) Soldes reportés de l'exercice clos le 31 mars 2022

Le Comité exécutif rappelle que, pendant l'exercice financier 2022/2023, la 51^e Assemblée plénière ayant donné son aval, il a été approuvé que les soldes des fonds suivants provenant de l'exercice financier clos le 31 mars 2022 soient reportés pour être utilisés comme indiqué ci-dessous :

- i. un montant total de 473 000 N\$ a été reporté vers les dépenses en capital qui n'ont pas été encourues au cours du précédent exercice sur la même ligne budgétaire ;
- ii. un solde de 228 000 N\$ a été reporté pour l'observation électorale à partir de la même ligne budgétaire.

(b) Dotations à partir de bénéfices non distribués

Le Comité exécutif rappelle ensuite que la 51^e Assemblée plénière a examiné et approuvé les dotations suivantes à partir de bénéfices non distribués :

- i. qu'un montant de 225 000 N\$ soit affecté à partir de bénéfices non distribués à la ligne budgétaire correspondant aux réunions des commissions permanentes pour faciliter la tenue des réunions organisées en novembre 2022 ;
- ii. qu'un montant de 1 400 000 N\$ soit affecté à partir de bénéfices non distribués à la ligne budgétaire correspondant aux Assemblées plénières, pour la 52^e Assemblée plénière qui s'est tenue physiquement en RDC en

novembre/décembre 2022 afin de combler le déficit budgétaire prévu de l'ordre de 1 400 000 N\$ compte tenu du fait que le budget approuvé n'avait prévu des fonds que pour l'organisation d'une seule Assemblée plénière virtuelle. Le coût total pour la 52^e Assemblée plénière est estimé à 2,5 millions de N\$.

(c) Variations entre les lignes budgétaires

Le Comité exécutif rappelle aussi que la 51^e Assemblée plénière a examiné et approuvé les variations suivantes eu égard à l'affectation des fonds dans le budget approuvé 2022/2023 :

- i. l'affectation d'un montant de 120 000 N\$ a varié, ce montant passant de la ligne budgétaire correspondant au remboursement du capital d'un prêt hypothécaire à celle correspondant aux frais financiers ;
- ii. l'affectation d'un montant de 100 000 N\$ a varié, ce montant passant de la ligne budgétaire correspondant au remboursement du capital pour un véhicule automobile à celle correspondant aux frais financiers.

(d) Contributions supplémentaires des parlements membres

Six parlements membres se sont engagés à verser des contributions dont le montant total s'élève à 504 000 N\$ pour la mission d'observation électorale menée en Angola en août 2022.

(e) Contribution de la SIDA pour le paiement des salaires

Un montant de 1 495 104 N\$ a été versé à titre de contribution pour le salaire du directeur de programme.

	Référence	A	B	C	D	E	F	G	H	I
	FP SADC	Budget annuel	Budget supplémentaire 30.04.21	Variations 30.04.21	Budget total 31.05.21	Cumul annuel effectif 31.03.23	Solde 31.03.23	Écart en % 31.03.23	Dépenses effectives en % du budget	Situation
1	Frais administratifs	925 524	-	-	925 524	819 010,68	106 513,32	11,51 %	84,49 %	Favorable
2	Frais de communication	510 980	-	-	510 980	246 108,75	264 871,25	51,84 %	48,16 %	Favorable
3	Frais financiers	396 000	-	220 000	616 000	393 384	222 616	36,14 %	63,86 %	Favorable
4	Frais d'utilisation de véhicules motorisés	120 000	-	-	120 000	32 802,02	87 197,98	72,66 %	27,34 %	Favorable
5	Honoraires de professionnels, de consultants et frais juridiques	134 400	-	-	134 400	426 394,28	-291 994,28	-217,26%	317,26%	Défavorable
6	Salaires du personnel	15 659 084	1 495 104,30	-	17 154 188,30	13 773 427,41	3 380 760,89	19,71 %	80,29 %	Favorable

7	Frais de voyage, de séjour et de transport	245 584	-	-	245 584	670 106,59	-424 522,59	-172,86%	272,86%	Défavorable
8	Audit	150 000	-	-	150 000	176 131,85	-26 131,85	-17,42 %	117,42%	Défavorable
9	Assurances	223 070	-	-	223 070	127 825,60	95 244,40	42,70 %	57,30 %	Favorable
10	Réunions de l'Assemblée plénière	2 164 600	1 400 000	-	3 564 600	3 162 494,57	402 105,43	11,28 %	88,72 %	Favorable
11	Réunions du Comité exécutif	453 200	-	259 800	713 000	783 277,01	-70 277,01	-9,86 %	109,86%	Défavorable
12	Réunions du comité directeur	259 800	-	-259 800	-	-	-	-	-	Favorable
13	Frais relatifs aux autres organes politiques	86 500	-	-	86 500	74 945,99	11 554,01	13,36 %	86,64 %	Favorable
14	Frais de traduction et d'interprétation	250 000	-	-	250 000	213 842,28	36 157,72	14,46 %	85,54 %	Favorable
15	Appui aux programmes	301 500	-	-	301 500	336 830,74	-35 330,74	-11,72 %	111,72%	Défavorable
16	Réunions des commissions permanentes	486 000	225 000	-	711 000	711 176,97	-176,97	-0,02 %	100,02%	Défavorable
17	Missions d'observation électorale	300 000	732 000	-	1 032 000	1 312 611,72	-280 611,72	-27,19 %	127,19%	Défavorable
18	Dépenses en capital	539 648	473 000	-	1 012 648	302 580,63	710 067,37	70,12 %	29,88 %	Favorable
19	Dépenses imprévues	70 000	-	-	70 000	-	70 000	100 %	0 %	Favorable
20	Remboursement de prêt hypothécaire (partie relative au capital)	624 000	-	-120 000	504 000	456 307,14	47 692,86	9,46 %	90,54 %	Favorable
21	Véhicule motorisé (acompte et remboursement du prêt – partie relative au capital)	360 000	-	-100 000	260 000	213 954,82	46 045,18	17,71 %	82,29 %	Favorable
	TOTAL	24 259 890	4 325 104,30	-	28 584 994,30	24 233 213,05	4 351 781,25	15,22 %	84,78 %	

6.1.7 Montant total des dépenses effectives : 24 233 213 N\$

Le montant total des dépenses effectives au 31 mars 2023 s'est élevé à 24 233 213 N\$, somme qui représente 85 % du montant total des dépenses inscrites au budget pour l'exercice financier (28 584 994 N\$), ce qui laisse un solde de 4 351 781 N\$ (15 %).

6.1.8 Écarts défavorables significatifs

Les lignes budgétaires suivantes ont présenté des écarts défavorables significatifs (plus de 10 %) au 31 mars 2023 comme indiqué ci-dessous.

(a) Honoraires de professionnels, de consultants et frais juridiques : -217 %

Un écart défavorable de 291 994 N\$ (217 %) a été enregistré, les dépenses s'élevant à 426 394 N\$ par rapport à la dotation budgétaire de 134 400 N\$.

Les dépenses relatives à cette ligne budgétaire étaient destinées au paiement de consultants engagés, entre autres, pour la révision des salaires, les systèmes de gestion de la performance et l'examen des manuels consacrés aux finances et à l'audit interne. L'écart défavorable était dû principalement au fait que des crédits insuffisants étaient affectés à la ligne budgétaire et que celle-ci n'avait pas été révisée pour prendre en compte le coût afférent aux services de consultants. Ces services de consultants avaient été approuvés par l'Assemblée plénière et étaient destinés à mettre en place la politique et les mécanismes relatifs à la gestion des finances et des ressources humaines qui avait été laissée en suspens depuis de nombreuses années.

Le Comité exécutif reconnaît que l'institution a réalisé sur diverses autres lignes budgétaires des économies qui peuvent être utilisées, et que, par conséquent, le montant du budget total ne sera pas dépassé, l'ensemble des dépenses restant encore dans les limites du budget total approuvé.

(b) Frais de voyage, de séjour et de transport : -173 %

Les dépenses effectives se sont élevées à 670 107 N\$ par rapport à des dépenses inscrites au budget de l'ordre de 245 584 N\$, ce qui s'est traduit par un écart négatif de 424 523 N\$ (173 %). Cela résulte de la participation à diverses conférences et réunions régionales et internationales, notamment aux 144^e, 145^e et 146^e conférences de l'UIP, au Sommet de la SADC en RDC, à la réunion du Parlement panafricain et à d'autres réunions régionales. Les frais ont été supérieurs à ce qui avait été anticipé en raison de la hausse des coûts des billets d'avion et de l'hébergement. La participation aux réunions est stratégique pour favoriser des rapprochements et pour que des relations se nouent au moment où le Forum progresse sur la voie de sa transformation en Parlement régional. De plus, le Forum organise la réunion du Groupe de la SADC à l'occasion des conférences de l'UIP pour veiller à ce que le programme régional commun soit promu et considéré comme prioritaire.

(c) Appui aux programmes : -12 %

Le montant inscrit au budget était de 301 500 N\$ alors que les dépenses encourues se sont élevées à 336 831 N\$, ce qui s'est traduit par un écart défavorable de 35 331 N\$ (12 %). Cette ligne budgétaire a été utilisée pour diverses réunions de mise en réseau et des interactions visant à créer des partenariats durables et à mobiliser des ressources. Cela comprenait la participation à l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée, celle au Sommet du National Democratic Institute (NDI) sur le constitutionnalisme, les interactions avec le Secrétariat de la SADC, le ministère fédéral pour les Affaires européennes et internationales de la République d'Autriche, l'ambassade d'Allemagne et d'autres partenaires de collaboration internationaux. Comme la mise en réseau est le pilier qui permet de renforcer la base de ressources du FP SADC, surtout dans le contexte de capacités internes réduites en matière de ressources techniques au sein du Département des affaires parlementaires et des programmes ainsi que d'un rétrécissement du financement fourni par les donateurs, il convient de continuer à mettre à la disposition de l'organisation des ressources aussi

bien techniques que financières. Le Comité exécutif relève que certaines dépenses ont été réaffectées aux commissions permanentes car les missions effectuées relevaient de commissions permanentes spécifiques, comme les Commissions FANR et DGHR.

(d) Observation électorale : -27 %

Les dépenses effectives se sont élevées à 1 312 612 N\$ par rapport à un montant inscrit au budget de 1 032 000 N\$, ce qui s'est traduit par un écart négatif de 280 612 N\$ (27 %). Ces dépenses ont été encourues pour la mission d'observation électorale en Angola en août 2022. Les frais relatifs au transport terrestre, à l'hébergement et aux installations de conférence ont été très élevés, induits par la forte demande découlant du grand nombre de missions d'observation électorale présentes dans le pays à ce moment.

Six parlements membres se sont engagés à verser des contributions pour cette mission, trois d'entre eux s'en étant déjà acquittés, à savoir le Mozambique, la Zambie et le Zimbabwe ; les contributions de 4 800 US\$ par parlement participant (montant total de 504 000 N\$) sont comprises dans le montant des dépenses inscrites au budget de l'ordre de 1 032 000 N\$. De plus, 228 000 N\$ ont été reportés pour l'observation électorale à partir du précédent exercice financier clos le 31 mars 2022.

(e) Audit : -17 %

Les dépenses effectives se sont élevées à 176 132 N\$ par rapport à un montant inscrit au budget de 150 000 N\$. L'écart négatif de 26 132 N\$ (17 %) est dû au fait que les honoraires réels ont été supérieurs au montant qui avait été inscrit au budget.

6.1.8.1 Le Comité exécutif se dit préoccupé par les écarts défavorables significatifs, tout en faisant observer que les raisons avancées pour expliquer cette situation sont acceptables, puisque les dépenses correspondant aux lignes budgétaires concernées avaient été approuvées par le Comité exécutif. Il relève que le dépassement de crédits sur certaines lignes budgétaires découle de la nécessité de s'assurer que des activités soient menées pour promouvoir les objectifs du Forum conformément à son Plan stratégique. Alors que, les années précédentes, de nombreuses activités étaient cofinancées par des partenaires de coopération, la nécessité s'est fait sentir de plus en plus de s'appuyer davantage sur les ressources internes. En outre, l'augmentation des coûts due à l'inflation a aussi contribué à des dépenses accrues.

6.1.8.2 Le Comité exécutif reconnaît que, en raison de dotations budgétaires insuffisantes pour certaines lignes budgétaires, des démarches ont été entreprises auprès de l'Assemblée plénière et de lui-même pour changer l'affectation de fonds en les faisant passer de certaines lignes budgétaires à d'autres ainsi que pour affecter des fonds prélevés sur les bénéfices non distribués afin de pourvoir de manière appropriée à des

frais dont on anticipe qu'il seront supérieurs aux montants inscrits au budget et que cela a été approuvé en conséquence.

6.1.8.3 Le Comité exécutif prend acte du fait que, malgré les écarts défavorables, le budget total approuvé n'a pas été dépassé mais présente un solde net positif.

DÉCISION

- (a) Le Comité exécutif prend note de l'exécution du budget au 31 mars 2023.
- (b) Ce faisant, le Comité exécutif prend acte des raisons qui expliquent les écarts défavorables et du fait que le budget total, tel qu'il a été approuvé, n'a pas été dépassé.
- (c) Le Comité exécutif relève également que le dépassement de crédits pour certaines lignes budgétaires résulte de la nécessité de s'assurer que des activités soient menées pour promouvoir les objectifs du Forum conformément à son Plan stratégique. Alors que, les années précédentes, de nombreuses activités étaient cofinancées par des partenaires de coopération, la nécessité s'est fait sentir de plus en plus de s'appuyer davantage sur les ressources internes.
- (d) L'augmentation des coûts due à l'inflation a aussi contribué à des dépenses accrues.
- (e) En outre, dans les cas où des dépassements de crédits ont été anticipés à temps, des propositions ont été faites au Comité exécutif et à l'Assemblée plénière pour changer l'affectation de certains fonds et pour allouer de nouveaux fonds et elles ont été approuvées en conséquence.

6.1.9 RAPPORTS FINANCIERS RELATIFS AUX PROJETS FINANCÉS PAR DES DONATEURS

6.1.9.1 Projet de la SIDA relatif à la santé et aux droits sexuels et reproductifs (SDSR)

À la suite de l'approbation d'une prolongation sans frais supplémentaires en 2023, le Projet SDSR se déroule désormais du 1^{er} juillet 2019 au 31 mai 2023. Le montant total de la subvention s'élevait à 3 778 795 US\$ (35 millions de couronnes suédoises) qui devaient être dépensés sur une période de quatre ans. Les fonds du Projet SDSR sont conservés sur des comptes bancaires distincts et les états financiers sont libellés en dollars américains et font l'objet d'un audit distinct.

6.1.9.1.1 Résultats financiers au 31 mars 2023

La subvention totale perçue et les fonds utilisés au cours des exercices financiers 2022/2023 et 2021/2022 étaient comme suit :

2022/2023

2021/2022

	<u>US\$</u>	<u>US\$</u>
Solde reporté	1 277 783	1 228 099
Subvention perçue	467 936	1 090 427
Fonds utilisés	<u>1 450 923</u>	<u>1 040 743</u>
Fonds affectés nets	<u>294 796</u>	<u>1 277 783</u>

6.1.9.1.2 Le taux d'utilisation (taux d'érosion des capitaux) était de 83 % en 2022/2023 (en se fondant sur le montant total des fonds disponibles) et de 93,35 % (c'est-à-dire 1 019 710 US\$ en pourcentage par rapport à 1 090 427 US\$) pour la troisième année.

6.1.9.1.3 La SIDA a approuvé une prolongation sans frais supplémentaires du projet pour deux mois, du 1^{er} avril 2023 au 31 mai 2023. Pendant cette période, les fonds disponibles relatifs au Projet SDRS, tels qu'ils sont indiqués ci-dessus (à savoir 294 796 US\$), devaient être utilisés pour financer les postes suivants :

- (i) Les salaires des employés travaillant sur le Projet SDRS pour avril et mai 2023 ;
- (ii) Les réunions des commissions permanentes (prévues du 7 au 13 mai 2023) ;
- (iii) Les réunions multipartites dans les parlements nationaux ; et
- (iv) Les frais d'audit.

6.1.9.2 Proposition de prolongation avec financement

Le Forum a soumis, en outre, une proposition de budget pour une prolongation avec financement du projet du 1^{er} juin 2023 au 30 septembre 2023 afin de permettre de finaliser le projet. Les documents relatifs à la proposition sont examinés par la SIDA.

6.1.9.3 Écarts budgétaires au 31 mars 2023

Le rapport relatif aux écarts budgétaires indique les dépenses par rapport au budget pour chaque poste budgétaire. Les écarts entre les dépenses effectives et le budget pour le Projet SDRS font l'objet d'un suivi mensuel.

Au 31 mars 2023, aucune ligne budgétaire ne présentait un écart négatif majeur (c'est-à-dire supérieur à 10 %). Un écart négatif inférieur à 10 % est acceptable.

Le tableau ci-dessous montre l'exécution du budget eu égard au financement du projet de la SIDA pour l'exercice financier examiné.

	1 ^{er} avril 2022 -31 mars 2023			
	BUDGET US\$	EFFECTIF US\$	ÉCART US\$	ÉCART %
RECETTES				
Subvention reçue (montant reporté + montant perçu)	1 793 377	1 745 719	47 658	3 %
Montant total du financement	1 793 377	1 745 719	47 658	
DÉPENSES				

Salaires et indemnités	479 400	403 910	75 490	16 %
Réunions régionales de la Commission HSDSP	45 510	48 547	(3 037)	-7 %
Session conjointe des présidents des commissions permanentes régionales	30 418	30 907	(489)	-2 %
Réunion des secrétaires généraux des parlements nationaux	26 790	27 252	(462)	-2 %
Session d'orientation et de consultation avec les chercheurs en SDR	40 440	38 272	2 168	5 %
Réunion conjointe des commissions permanentes du Forum	18 624	19 368	(744)	-4 %
Réunion régionale des greffiers parlementaires	56 048	56 645	(597)	-1 %
Ateliers consultatifs multipartites	94 608	70 781	23 827	25 %
Comité de surveillance pour intégrer les normes juridiques sur le plan national	6 768	3 400	3 368	50 %
Tables rondes – parlement national et ministères de tutelle	13 200	7 252	5 948	45 %
Réunion consacrée aux audiences publiques	49 644	36 859	12 785	26 %
Campagnes de sensibilisation – procédure législative	12 380	4 135	8 245	67 %
Retraites pour l'analyse du budget à l'intention des commissions et du personnel	11 550	5 497	6 053	52 %
Atelier de renforcement des capacités pour les parlementaires et les OSC	121 608	78 156	43 452	36 %
Participation aux conférences régionales/internationales sur la SDR et le VIH/sida	71 625	76 081	(4 456)	-6 %
Ateliers consultatifs avec des instances interparlementaires	12 340	10 386	1 954	16 %
Audits externes et évaluation de fin de projet	72 050	52 721	19 329	27 %
Participation à l'Assemblée plénière	23 120	20 754	2 366	10 %
Frais généraux administratifs	29 280	32 049	(2 769)	-9 %
Rédacteur juridique et consultant en suivi et évaluation	20 000	20 000	0	0 %
Réunions des groupes de travail nationaux	21 450	1 950	19 500	91 %
Communication électronique	39 400	23 955	15 445	39 %
Directrice de la gouvernance d'entreprise (engagée en 2020-2021)	72 000	72 000	-	0 %
Loi type sur la gestion des finances publiques	35 375	36 223	(848)	-2 %
Renforcement de la gouvernance d'entreprise et de l'administration du Forum	10 908	11 063	(155)	-1 %
Étude préliminaire et validation des mécanismes et des pratiques	9 700	606	9 094	94 %
Réunions statutaires conjointes du RPMLOC et de la Commission DGHR	9 700	9 347	353	4 %
RPMLOC et Commission DGHR	63 200	68 940	(5 740)	-9 %
Table ronde régionale - supervision	16 400	8 160	8 240	50 %
Réunion régionale pour le RWPC, la Commission GEWAYD et des OSC	66 400	61 550	4 850	7 %
Interface régionale sur le rôle du parlement	9 700	-	9 700	
Réunion conjointe du RPMLOC et de la Commission DGHR	63 360	16 132	47 228	75 %
Formation de hauts responsables parlementaires	93 280	98 025	(4 745)	-5 %
Élaboration et validation d'une boîte à outils régionale	29 700	-	29 700	
Lancement du projet auprès des présidents des parlements nationaux	8 700	-	8 700	
Mobilisation en vue de susciter une prise de conscience	8 700	-	8 700	
Montant total des dépenses	1 793 377	1 450 924	342 453	
EXCÉDENT NET	-	294 795	294 795	

6.1.10 SUBVENTION DE L'ADA RELATIVE AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS PARLEMENTAIRES AU SEIN DE LA SADC (ADMINISTRÉE PAR LA GIZ)

6.1.10.1 Cette subvention était financée par l'Agence autrichienne pour le développement (ADA) et elle était administrée en son nom par la GIZ. Le montant total de la subvention s'élevait à 309 905,09 €. Le projet s'est déroulé du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2023 et, depuis cette date, il a été clôturé.

6.1.10.2 Le montant total des fonds perçus de l'ADA s'est élevé à 213 451 €. Les dépenses encourues au 31 mars 2023 se sont élevées à 274 283,88 €, ce qui s'est traduit par un déficit net de -60 832,88 €. Une réclamation a été soumise, depuis lors, à la GIZ portant sur 60 832,88 € car ce montant restait dans les limites du budget fixé dans l'accord de subvention. Le paiement n'a pas encore été reçu. Les précisions relatives aux dépenses figurent dans l'état financier ci-dessous.

Montants en euros			
Sources de financement et recettes	Budget	Effectif	Écart
Contribution de l'ADA (conformément à l'accord de subvention)	309 905,08	213 451	96 454,08
Montant total du financement et des recettes	309 905,08	213 451	96 454,08

Catégorie de dépenses conformément à l'accord de subvention	Budget euros	Effectif euros	Écart euros
Experts externes	138 146,74	116 014,23	22 132,51
Frais de voyage	137 579,59	142 377,66	-4 798,07
Achat de biens	34 178,75	15 891,99	18 286,76
Montant total des dépenses pour le projet	309 905,08	274 283,88	35 621,20
Excédent/déficit net		-60 832,88	60 832,88

6.1.11 PROJET D'ACTIONAID RELATIF À LA RESPONSABILITÉ ET À LA SENSIBILITÉ AU GENRE

6.1.11.1 Cette subvention était financée par la Direction du développement et de la coopération (DDC) de la Suisse. La subvention qui s'élevait à 158 199 US\$ était administrée par ACTIONAID au nom de la DDC. Le projet devait se dérouler du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2023. Le donateur n'exigeait pas d'états financiers vérifiés en lien avec la subvention, mais des rapports financiers périodiques qui étaient soumis tous les six mois.

6.1.11.2 L'objectif global du projet était de renforcer la responsabilité et la sensibilité au genre dans la gestion des ressources publiques, notamment dans le domaine des services de VIH/SSR destinés aux adolescents et aux jeunes et des services agricoles, contribuant à la concrétisation de certains engagements régionaux de la SADC.

6.1.11.3 *État de la situation financière au 31 mars 2023*

6.1.11.3.1 Le Comité exécutif est informé que le solde des fonds reportés le 1^{er} avril 2022 de l'exercice financier clos le 31 mars 2022 s'élevait à 44 435 US\$ (645 800,78 N\$).

6.1.11.3.2 Les dépenses encourues du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 se sont élevées à 29 560,75 US\$ (462 061,87 N\$), ce qui s'est traduit par un solde de 14 873,94 US\$ (183 738,91 N\$). Les dépenses étaient destinées aux activités des Commissions permanentes FANR et TIFI. Les précisions figurent dans le justificatif de l'utilisation des fonds présenté ci-dessous.

RAPPORT FINANCIER – DU 1^{ER} AVRIL 2022 AU 31 MARS 2023

Justificatif de l'utilisation des fonds	EFFECTIF	EFFECTIF
	N\$	US\$
<u>Recettes :</u>		
Solde reporté	645 800,78	44 434,69
Fonds perçus	0	0
Montant total des recettes	645 800,78	44 434,69
<u>Dépenses :</u>		
Coûts contractuels	9 409,14	600
Interprétation	52 513,30	3 318,75
Traduction	0	0
Autres	400 139,43	25 642
Frais administratifs	-	-
Montant total des dépenses	462 061,87	29 560,75
Excédent des recettes par rapport aux dépenses	183 738,91	14 873,94

6.1.11.4 SAFAIDS, PLAN INTERNATIONAL, SADC, ONUSIDA, FNUAP, ONUDC, ARASA : ÉLABORATION DE LA LOI TYPE SUR LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE (VBG)

6.1.11.4.1 Le Comité exécutif relève que l'élaboration de la Loi type sur la VBG a été menée à son terme. SAFAIDS et Plan International faisaient partie d'un groupe de partenaires de coopération qui ont soutenu le processus. D'autres partenaires, à savoir la SADC, ONUSIDA, ONUDC, FNUAP et ARASA ont versé des paiements directs au consultant et ont fourni les services de soutien requis pour les réunions et le processus consultatif au cours de l'élaboration de la loi type.

6.1.11.4.2 SAFAIDS : état de la situation financière au 31 mars 2023

Les fonds reportés au 1^{er} avril 2022 s'élevaient à 1 300 US\$ (21 878 N\$). Un nouveau financement de 26 400 US\$ (431 162,16 N\$) a été reçu en cours d'exercice, portant le montant total des recettes à 27 700 US\$ (453 040 N\$). Les dépenses encourues du 1^{er} avril 2022

au 31 mars 2023 se sont élevées à 11 378 US\$ (185 818 N\$), ce qui s'est traduit par un solde de 16 322 US\$ (267 222 N\$). Les dépenses étaient destinées à un événement organisé en marge des réunions des commissions permanentes en mai 2022. Les précisions figurent dans le justificatif de l'utilisation des fonds présenté ci-dessous

JUSTIFICATIF DE L'UTILISATION DES FONDS DE SAFAIDS AU 31 MARS 2023

Justificatif de l'utilisation des fonds au 31 mars 2023		
	N\$	US\$
Recettes :	2023	2023
Solde reporté	21 878	1 300
Montant perçu	431 162	26 400
Montant total des recettes	453 040	27 700
Dépenses		
Traduction de la Loi type sur la VBG	-	-
Frais d'hébergement et de conférence : événement en marge des réunions des commissions	120 596	7 384
Frais de traduction : événement en marge des réunions des commissions	11 195	685
Frais d'interprétation : événement en marge des réunions des commissions	18 946	1 160
Coût des perdiem : événement en marge des réunions des commissions	35 081	2 148
Montant total des dépenses	185 818	11 378
Solde au 31 mars 2023	267 222	16 322

6.1.11.5 Plan International : état de la situation financière au 31 mars 2023

Un montant de 20 000 US\$ a été reçu de Plan International en juin 2021 pour la Loi type sur la VBG. Le solde reporté au 1^{er} avril 2022 s'élevait à 114 658 N\$ (6 582 US\$).

Des dépenses de 104 508,60 N\$ (6 000 US\$) ont été encourues pour les services de conseil eu égard au bulletin d'information sur la Loi type sur la VBG.

Les fonds présentent un solde de 10 149,70 N\$ (582 US\$) au 31 mars 2023. Le rapport financier au 31 mars 2023 est présenté ci-dessous.

Justificatif de l'utilisation des fonds au 31 mars 2023	EFFECTIF	EFFECTIF
	N\$	US\$
Recettes :		
Solde reporté au 1 ^{er} avril 2022	114 658,30	6 582
Montant total des recettes	114 658,30	6 582
Dépenses :		

Services de conseil – bulletin d'information sur la VBG	104 508,60	6 000
Montant total des dépenses	104 508,60	6 000
Solde au 31 mars 2023	10 149,70	582

6.1.12 AUTRES DONATEURS

6.1.12.1 Soutien en nature acceptable de l'APHRC

L'APHRC a organisé dix réunions/formations virtuelles pour le renforcement des capacités d'avril 2022 à mars 2023 autour de divers domaines d'intérêt, à l'intention aussi bien des parlementaires et du personnel des parlements membres que du Secrétariat. Le coût de chaque réunion est estimé à au moins 5 500 US\$, ventilés comme suit par réunion :

	US\$ par réunion	N\$ par réunion
Interprètes (X 4)	1 800	31 500
Personnes-ressources (X 2)	2 700	47 250
Traduction	1 000	17 500
Coût total par réunion	5 500	96 250
Montant total pour dix réunions	55 000 US\$	962 500 N\$

6.1.12.2 Comme indiqué dans le tableau, la contribution totale de l'APHRC a été évaluée à 55 000 US\$ (962 500 N\$).

DÉCISION

En prenant note des contributions des divers donateurs et partenaires de coopération, le Comité exécutif leur exprime sa reconnaissance pour leur engagement et leur soutien continus.

7.0 EXAMEN DE LA PROPOSITION DE CRÉATION PAR LE FP SADC D'UN CENTRE D'APPRENTISSAGE ET D'UNE BIBLIOTHÈQUE D'ENVERGURE INTERNATIONALE AYANT UNE RENOMMÉE MONDIALE PAR L'HON. DARREN BERGMAN

7.1 Le Comité exécutif examine une suggestion de l'hon. Darren Bergman, parlementaire d'Afrique du Sud, visant à transformer le bien immobilier du Forum situé à 66 Erosweg, à Windhoek, en Namibie, en un centre d'apprentissage et une bibliothèque d'envergure internationale ayant une renommée mondiale. En procédant à l'examen de cette suggestion, le Comité exécutif rappelle que le bien en question fait actuellement l'objet de graves problèmes de conformité soulevés par la municipalité de la ville de Windhoek. Le Comité exécutif constate, en outre, que le bien n'a jamais fourni un retour sur investissement depuis qu'il a été acquis par le Forum. En conséquence, de nombreuses propositions ont été faites pour se défaire de cet actif non productif, à tel point que le Forum était même disposé à accepter de subir une perte pour pouvoir le retirer de ses livres de comptes.

- 7.2 Le Comité exécutif rappelle, en outre, qu'en 2022 le trésorier du Forum avait formulé à l'intention du Sous-comité des finances une recommandation indiquant qu'il serait peut-être avisé de régler les problèmes de conformité et d'envisager de transformer le bien en une maison d'hôtes utilisée à des fins diplomatiques ou en un musée qui seraient réservés à l'usage exclusif des pays de la SADC, ce qui pourrait aider à générer des ressources. L'actif pourrait être placé dans une fiducie à un coût réduit jusqu'à ce que se présente le bon acheteur. Le Comité exécutif est informé qu'il ressort de discussions menées entre l'hon. Darren Bergman et un certain Dr John Rowett qu'il pourrait s'avérer utile d'approfondir cette idée³.
- 7.3 Le Comité exécutif apprend que le Dr Rowett a connu une brillante carrière à l'université d'Oxford et comme PDG mondial de deux organisations internationales. Il a aussi été le coconcepteur de la Mandela Rhodes Foundation, avec feu professeur Jakes Gerwel, ancien Secrétaire du Cabinet de l'Afrique du Sud et principal conseiller du regretté Président Mandela. À la demande du Président Mandela, le Dr Rowett avait aussi supervisé le Programme mondial Mandela pour des boursiers, financé pendant plusieurs années par la Sainsbury Foundation. En raison de cette collaboration et de cette amitié, le Président Mandela avait invité le Dr Rowett à s'établir en Afrique du Sud afin d'y élaborer un nouveau projet centré, entre autres, sur la mise en place de programmes innovants visant à promouvoir l'émergence de nouvelles générations de jeunes citoyens du monde africains. En déployant le projet **Bridges of Knowledge (Ponts de la connaissance)**, le Dr Rowett est en train de répondre à cette invitation.
- 7.4 Le Comité exécutif est aussi informé que le Dr Rowett a joué un rôle dans l'élaboration du programme *Renouveler l'université africaine* d'un coût de 5 milliards de dollars US. Il a collaboré dans cette tâche avec ses collègues, le professeur Njabulo Ndebele, qui était alors le Vice-Chancelier de l'université du Cap, et le professeur Aki Sawyer, alors Secrétaire général de l'Association des universités africaines. Le programme avait été adopté dans le cadre des recommandations de la Commission pour l'Afrique par l'Union africaine et par ceux qui étaient alors les présidents de l'Afrique du Sud, du Nigeria et de la Tanzanie à titre de priorité majeure pour l'Afrique lors du Sommet de Gleneagles en 2005. Il était centré sur la restauration de capacités en matière de bibliothèques et la création de nouvelles capacités pour l'étude du reste du monde.
- 7.5 À la suite de discussions avec le Président Mandela et le professeur Gerwel et, ultérieurement, avec le Dr Zola Skweyiya qui était alors le Haut-Commissaire de l'Afrique du Sud à Londres, le Dr Rowett avait accepté de faire don de sa bibliothèque comprenant 25 000 ouvrages, qui sont actuellement entreposés à Oxford, ainsi que des cadeaux qui les accompagnaient, offerts par ses collègues universitaires et ses amis, afin de créer une nouvelle bibliothèque d'envergure mondiale et un centre

³ On trouvera en pièce jointe le CV du professeur Rowett, membre émérite de Brasenose College, à l'université d'Oxford, président fondateur de **Bridges of Knowledge**, et une description de la fondation.

international axés sur la promotion de nouvelles générations de jeunes citoyens du monde africains et sur la contribution à l'émergence d'une nouvelle expertise africaine portant sur l'étude du reste du monde. Un accord avait été trouvé pour abriter la nouvelle initiative et la bibliothèque à l'hôtel de ville du Cap, mais cet accord a échoué après un changement de titulaires de charges. Des consultations ont eu lieu également sur la possibilité d'implanter le centre et la bibliothèque en Eswatini, mais elles non plus ne se sont pas matérialisées.

7.6 L'hon. Bergman explicite divers aspects essentiels du projet proposé comme indiqué ci-dessous.

7.6.1 La vision

Des discussions récentes entre Darren Bergman et John Rowett ont révélé la possibilité d'un partenariat entre le FP SADC et le programme *Bridges of Knowledge* qui permettrait de/d' :

- a) faire bénéficier Windhoek des avantages de la bibliothèque en créant une bibliothèque mondiale du FP SADC de calibre international qui se trouverait au cœur du centre international du FP SADC proposé et développer un projet autour de bibliothèques, de l'éducation, de la culture et de sociétés ouvertes au profit de la région et du continent ;
- b) élaborer des programmes pour toute la SADC avec la collaboration d'établissements d'enseignement, des écoles aux établissements d'enseignement supérieur, ainsi que de groupes de réflexion, programmes centrés sur l'alphabétisation universelle, l'étude des sphères de l'océan Atlantique, de l'océan Indien et de l'océan Austral et la citoyenneté mondiale ;
- c) offrir l'occasion d'établir dans le nouveau centre international le siège de l'initiative mondiale Mandela pour des boursiers qui a été proposée ;
- d) élaborer des programmes centrés sur la promotion de l'entente mondiale par le biais des arts et de l'éducation ;
- e) élaborer des programmes pour les entrepreneurs et les journalistes centrés sur des introductions approfondies à des thèmes et des enjeux majeurs dans les principaux pays du bassin de l'Atlantique, de l'océan Indien et de l'océan Austral⁴.

7.6.2 Logistique

La bibliothèque Rowett est actuellement entreposée à Oxford par les soins d'une société de stockage spécialisée, capable de superviser l'expédition

⁴ Des programmes de ce type générateurs de recettes ont été élaborés à Oxford. Le Dr Rowett et des collègues d'Oxford ont aussi permis à des diplomates britanniques de prendre position sur des enjeux essentiels lors de séminaires aux États-Unis.

des livres et leur installation dans la nouvelle bibliothèque⁵. En particulier, au cours des discussions sur la proposition d'abriter la bibliothèque au Cap, il avait été indiqué que la ville du Cap superviserait les procédures de débarquement en Afrique du Sud et assurerait aussi un parrainage d'entreprise des frais d'expédition. Pour sa part, le Dr Rowett a offert de renoncer à recouvrer les coûts accumulés d'entreposage découlant du retard à mettre en œuvre le projet.

7.6.3 Le Centre international du FP SADC

Il est envisagé que le centre international soit polyvalent, englobant une bibliothèque, des espaces d'apprentissage, des espaces pour des ateliers, un auditorium et, s'il reste de la place, un musée et une galerie et des établissements résidentiels qui y seraient liés.

Le Comité exécutif est informé qu'en raison de l'envergure et de l'ampleur de ce projet, ainsi que de son potentiel, il serait important de s'assurer que la phase initiale du projet soit à la fois modeste et gérable, avec des objectifs et des budgets bien définis qui apparaîtront comme convaincants aussi bien aux pays du FP SADC qu'aux ambassades étrangères pertinentes et à de potentiels bienfaiteurs sur le plan financier. Une fois que le projet sera établi de façon stable sur une période de 2 à 3 ans, son potentiel pourra être davantage exploité de façon à intégrer plus de buts et d'objectifs.

7.6.4 Objectifs initiaux

Si la proposition est considérée favorablement, l'institut proposé visera à :

- a) Créer un espace de connaissances culturel international susceptible de promouvoir le FP SADC et ses rapports avec les sphères du bassin de l'Atlantique, de l'océan Indien et de l'océan Austral de la façon préconisée par le regretté Président Mandela.
- b) Créer un centre d'excellence universitaire dans un espace abordable centré sur les pays des sphères du bassin de l'Atlantique, de l'océan Indien et de l'océan Austral et sur leurs rapports avec la SADC.
- c) Offrir des opportunités de stages et d'apprentissages à des étudiants et des jeunes chercheurs de toute la région.
- d) Examiner les options quant à la meilleure façon d'héberger les chercheurs invités et les étudiants, en s'inspirant de l'Académie américaine à Berlin, du Centre Salzburg en Autriche, du Centre Bellagio en Italie et de la Kettering Foundation à Dayton, en Ohio.

7.6.5 La proposition

⁵ La société en question a géré l'entreposage d'une partie significative des collections de la nouvelle bibliothèque Bodléienne à Oxford pendant son réaménagement majeur.

Compte tenu de ce qui précède, la proposition spécifique est comme suit :

- a) Créer un comité consultatif pour superviser le projet.
- b) Enregistrer la société en tant qu'institution appropriée.
- c) Nommer une personne pour assurer la liaison avec le Dr Rowett et l'entreprise d'Oxford chargée de l'entreposage et de l'expédition et superviser la logistique relative à l'expédition des livres en Namibie et à « la résidence officielle de la SADC ».
- d) Nommer un directeur de projet pour superviser la mise à niveau de la résidence officielle de la SADC, l'ameublement et l'installation de finitions.
- e) Inviter à présenter des propositions pour le musée qui sera aménagé dans la section appropriée.
- f) Faire connaître l'initiative et préparer son lancement.

7.6.6 Calendrier et plans d'action

7.6.6.1 Il est proposé qu'un accord de principe soit conclu avant la réunion du Comité exécutif à la fin de mai 2023, date à laquelle on espère que le Secrétariat et le Président du Forum auront pris connaissance de la proposition. Le Comité exécutif fait observer, en outre, qu'il est important que cette proposition soit présentée et appuyée par des membres après des consultations appropriées et l'élaboration d'un budget en bonne et due forme afin de garantir qu'une image juste et fidèle en soit reflétée.

7.6.6.2 Il est proposé également de nommer un ou plusieurs ambassadeur(s) et/ou que le projet soit parrainé par un ou plusieurs pays. Compte tenu de l'orientation proposée, il faut envisager la possibilité d'un parrainage conjoint, par exemple par un pays européen (ou l'UE), l'Inde, un pays océanique du Sud et les États-Unis, aux côtés de la Namibie en tant que pays hôte. Si l'on opte plutôt pour un parrainage par un seul pays, il faut alors envisager de créer, par exemple, une académie spécialisée au sein du centre international.

7.6.6.3 Le Comité exécutif est informé qu'il existe aussi en Namibie un sponsor d'entreprise et une fondation potentiels mettant l'accent sur les arts et la culture, l'éducation, l'environnement et le développement communautaire, ce qui indique la possibilité d'un important partenariat public-privé.

7.6.7 Création d'un Comité consultatif

Le Comité exécutif est informé que, tirant les leçons du Comité consultatif de personnalités éminentes qui avaient été nommées venant des États-Unis et du Royaume-Uni lorsque le professeur Rowett dirigeait le développement du Rothermere American Institute à Oxford, il est envisagé que les parties prenantes de ce projet soient les membres du Comité exécutif, *Bridges of Knowledge*, les sponsors et les soutiens. Il est proposé, en outre, que le professeur John Rowett de concert avec l'hon. Darren Bergman contactent le Président du Parlement de la Namibie, le professeur Peter Hitjitevi Katjavivi, qui a plusieurs casquettes en tant que membre du Comité exécutif, président de parlement et également éminent promoteur

de l'éducation, de la démocratie et de la justice sociale outre le fait qu'il est un homme d'État de stature internationale. Une autre proposition est formulée pour que le Président du Forum et la Secrétaire générale du Forum siègent également en tant que membres fondateurs du Comité. De plus, les sponsors et les influenceurs qui peuvent aider à promouvoir et/ou à financer le projet doivent aussi être invités à devenir membres du Comité.

7.6.8 Enregistrer la société en tant qu'institution appropriée

Le Comité exécutif fait observer qu'il est important que le Forum demande conseil à un cabinet d'avocats ou à une personne ayant de solides connaissances juridiques et financières en ce qui concerne la forme sous laquelle il serait le plus avisé d'enregistrer la société afin de lui permettre de lever des fonds et de réaliser des opérations de façon durable.

7.6.9 Livraison et installation des livres

Le Comité exécutif fait aussi observer qu'il convient que des travaux préparatoires appropriés soient effectués avant que les livres n'arrivent au port d'entrée afin qu'ils puissent être réceptionnés et livrés à la résidence de la SADC en bon état.

7.6.10 Travaux préparatoires à la résidence de la SADC

Le Comité exécutif relève que, compte tenu des problèmes de conformité soulevés par la municipalité de Windhoek, il convient de mettre à niveau le bien immobilier avant qu'on puisse démarrer ce projet. Il est probable qu'il faille payer un prix considérable pour rendre la résidence conforme aux normes de telle sorte qu'elle puisse abriter des écoles et des visites guidées et offrir des conférences ou des leçons. On pourrait envisager d'en faire une maison d'hôtes d'État ou quelque chose de similaire et/ou un musée et une galerie.

7.6.11 Invitation à faire des propositions pour la galerie et le musée

Le Comité exécutif relève que ce projet est appelé à éduquer les citoyens sur l'histoire et la culture des différents pays qui composent la région de la SADC et sur leurs rapports qui se déploient dans les sphères du bassin de l'Atlantique, de l'océan Indien et de l'océan Austral. L'accent mis sur cet aspect reflète l'influence des idées du regretté Président Mandela.

En outre, il est proposé d'envisager de repérer les œuvres d'art et les artefacts culturels historiques susceptibles d'attirer le public à la « maison du monde du FP SADC » pour des visites d'expositions organisées à la résidence.

7.6.12 Lancement de l'initiative

Le Comité exécutif est prié de prendre une décision pour déterminer s'il est préférable de sous-traiter la planification et la mise en œuvre de ce

projet ou de mettre celui-ci en œuvre en utilisant les ressources et le personnel interne. Le Comité exécutif est aussi prié de planifier un lancement approprié qui rendra hommage au nom illustre du regretté Président et grand homme d'État que fut Nelson Mandela. Il est décidé que la question sera abordée en apportant plus de précisions, notamment en ce qui concerne le budget et des dates possibles de mise en œuvre, pour de plus amples discussions lors de la prochaine réunion du Comité exécutif.

8.0 EXAMEN DU RAPPORT SUR LA GESTION DES RISQUES PAR LE PRÉSIDENT

8.1 Lors de l'examen du rapport sur la gestion des risques, le Comité exécutif rappelle qu'à la suite de diverses évaluations de l'organisation effectuées par des évaluateurs en vertu de l'accord relatif au don de la SIDA, une matrice de risques a été élaborée à l'intention du Forum, définissant et classant les divers risques auxquels le Forum est exposé, ce qui a débouché sur la constitution d'un registre des risques. Le registre des risques fait partie du cadre de gouvernance du Forum. Il comporte des mesures d'atténuation des risques (MAR) qui représentent, sur le plan administratif, les moyens les plus efficaces de réduire ou d'annuler l'incidence d'un risque. À cette fin, il est proposé de mettre en œuvre diverses MAR pour permettre au Forum d'atténuer les risques identifiés ou de les éliminer.

8.2 Le Comité exécutif relève ensuite que, pour faciliter le suivi, la gestion et l'examen des risques, le Forum a fait l'acquisition d'un registre électronique des risques et que le personnel a reçu une formation préalable pour lui permettre d'utiliser ce registre afin de suivre, d'évaluer, d'actualiser et d'examiner la situation relative aux divers risques. Le processus visant à intégrer le registre électronique des risques aux activités du Forum est en cours. Il convient de poursuivre le renforcement des capacités du personnel afin de s'assurer que l'utilisation du registre électronique des risques puisse être pleinement intégrée aux processus opérationnels quotidiens du Forum.

8.3 Le Comité exécutif relève que les risques mis en lumière dans le rapport lui avaient été signalés dans le passé, mais qu'ils sont toujours pertinents car ils n'ont pas été éliminés et exposent le Forum à des risques tant opérationnels que stratégiques

8.4 Grave pénurie de personnel au sein du Département des affaires parlementaires et des programmes

8.4.1 Le Comité exécutif est informé que le manque de personnel continue de représenter un défi majeur au Forum, notamment au sein du Département des affaires parlementaires et des programmes, qui est le département central de l'institution chargé au premier chef de remplir le mandat de fond du Forum consistant à œuvrer en faveur de la démocratisation et du développement socioéconomique pour la région de la SADC. À l'heure actuelle, le Forum continue de fonctionner sans directeur/trice à la tête de ce département essentiel. En outre, sur les sept directeurs de programmes recommandés à la suite de l'exercice d'évaluation des postes

et approuvés par l'Assemblée plénière, le département ne compte qu'un directeur de programme en fonction. Le Département des programmes voit donc son champ d'action limité aussi bien sur le plan vertical (emplois non pourvus allant du poste de directeur/trice des programmes à ceux de directeurs des divers programmes particuliers) que sur le plan horizontal (emplois non pourvus d'un poste de directeur/trice de programme à l'autre). Compte tenu de cette situation, il est très difficile de faire prévaloir une vision holistique des programmes et de repérer des interconnexions entre ces derniers bien que l'on ait, dans le passé, identifié comme prioritaire une approche globale par rapport aux programmes.

8.4.2 Le Comité exécutif constate que le manque de personnel au Forum est aggravé par l'incapacité de ce dernier à recruter du personnel supplémentaire pour renforcer son effectif en raison du manque de moyens financiers découlant du gel des contributions des membres. De manière significative, ce manque de personnel a une incidence négative sur la capacité du Forum à mobiliser des ressources durables afin de soutenir ses programmes et ses activités pour diverses raisons, dont celles exposées ci-dessous.

- (a) En premier lieu, le Forum a du mal à adopter une approche programmatique dans son travail en raison du manque de personnel. En conséquence, de nombreuses interactions du Forum avec ses partenaires sont de nature irrégulière et fondées principalement sur des activités, ce qui ne favorise pas une mobilisation durable de ressources.
- (b) Deuxièmement, le manque de personnel affecté à des tâches spécifiques au sein du département nuit aussi à la capacité du Forum à élaborer des propositions susceptibles d'être financées et d'attirer un soutien financier de partenaires sur le court comme sur le long terme. Le fait que le Forum n'agisse pas sur le terrain pour mener les recherches préliminaires détaillées requises et s'engager dans d'autres interactions nécessaires afin de faciliter la mobilisation de ressources signifie que la capacité du Forum à mobiliser des ressources demeure inexploitée en raison du manque de capacités en ressources humaines.

L'approche au coup par coup pour mobiliser des ressources et mettre en œuvre les programmes peut avoir des répercussions durables sur le mandat du Forum, surtout au moment où celui-ci envisage d'accéder au statut de Parlement régional et se positionne sur un pied d'égalité avec d'autres instances telles que le PPA, l'EALA, le Parlement de la CEDEAO, qui disposent de plusieurs membres du personnel affectés à chaque programme. À l'exception du Projet SDSR qui englobe les domaines d'intervention relatifs à la santé publique et à l'égalité entre les sexes, le Forum n'a pas été en mesure d'enregistrer des avancées eu égard à d'autres programmes qui sont essentiels au développement socioéconomique, tels que l'éducation, le logement, l'alimentation, l'accès à l'information, la protection des données personnelles, pour ne citer que ceux-là.

- (c) En outre, en raison du manque de personnel, la charge de travail et la pression que doit endurer le personnel réduit existant sont immenses, engendrant fatigue et frustration, avec le risque très plausible de burn-out. Il existe aussi un risque que la performance du personnel soit jugée injustement comme étant médiocre alors qu'en fait le personnel est simplement débordé par la charge de travail excessive.
- (d) En raison du manque de personnel, il est également difficile de gérer les jours de congé des employés car l'absence d'un membre du personnel peut compromettre plusieurs initiatives du Forum lorsque ce même membre du personnel est utilisé comme une ressource polyvalente pour soutenir différents programmes. Cela peut avoir une incidence négative sur la protection sociale et le bien-être des employés.
- (e) De surcroît, en raison du manque de ressources humaines, il existe un risque que la direction stratégique du Secrétariat soit compromise car la Secrétaire générale se préoccupe de l'exécution de tâches opérationnelles qui devraient normalement être accomplies par son personnel subalterne, une situation qui résulte uniquement du fait qu'elle souhaite s'assurer que soient exécutées les activités quotidiennes du Forum.

8.4.3 Le Comité exécutif est informé que ce problème de manque de personnel est mis en lumière car il est à la source des autres risques comme explicité ci-dessus et car il menace, en fin de compte, la survie même du Forum et son statut en tant qu'organisation interparlementaire stratégique réputée.

8.4.4 Le Forum s'attend, cependant, à avoir un peu de répit grâce au recrutement imminent de deux directeurs de programmes avec le soutien de la SIDA dans le cadre de la prochaine phase proposée du Projet SDSR dans l'éventualité où le projet serait confirmé. Toutefois, ce recrutement restera encore insuffisant pour que l'on atteigne le nombre requis de sept directeurs de programmes, comme recommandé par l'exercice d'évaluation des postes et comme approuvé par l'Assemblée plénière.

8.4.5 Le Comité exécutif fait observer que, malgré le recrutement très attendu de trois directeurs de programmes, le Forum continuera à être exposé à des risques car il restera dépendant du soutien extérieur pour le recrutement de son personnel de base. Cela continuera à compromettre l'indépendance de l'institution et à assujettir ses activités principales à tout changement de politique éventuel de ses partenaires.

8.4.6 En lien avec ce qui vient d'être exposé, tout en prenant note du fait que le recrutement est le moyen le plus efficace de garantir la durabilité de l'effectif, le Comité exécutif exprime officiellement sa profonde gratitude au Parlement du Malawi pour son offre de détacher un(e) directeur/trice des affaires parlementaires et des programmes.

8.5 Viabilité financière/échec des parlements membres à augmenter le montant des contributions

- 8.5.1 Le Comité exécutif relève que la viabilité financière du Forum est un sujet de vive préoccupation. On prévoit que, d'ici à 2026, sans une augmentation substantielle des contributions des membres, et en ne prenant en considération que les hausses de salaires découlant d'augmentations d'échelons et de l'indexation sur le taux d'inflation, 99 % du montant total des contributions des membres seront dépensés pour assurer les salaires du personnel. Cela ne laissera guère de ressources financières pour appuyer le travail mené autour des programmes au Forum, ce qui signifie que ce dernier ne sera pas en mesure d'accomplir les tâches associées aux programmes, y compris d'organiser les réunions statutaires des commissions et des Assemblées plénières.
- 8.5.2 Le risque que fait planer cette situation ne doit pas être sous-estimé et il faut prendre immédiatement des mesures décisives pour atténuer ce risque. Alors que la Fiducie du Forum parlementaire de la SADC et de ses successeurs aura besoin d'au moins un an pour commencer à prospecter et à générer des ressources au bénéfice du Forum, le Comité exécutif doit se pencher sur la possibilité d'augmenter les contributions des membres conformément à un plan défini susceptible d'être appliqué à l'avenir.

8.6 L'absence d'un(e) responsable des médias à temps plein

- 8.6.1 Après la fin, en mai 2022, du temps de service de M. Modise Kabeli qui avait été bienveillamment détaché auprès du Forum par le Parlement de l'Afrique du Sud, le Forum a continué à fonctionner sans responsable des médias à temps plein par manque de ressources financières. À cet égard, le Forum a continué à sous-traiter les tâches associées aux médias à M. Moses Magadza, pour des événements importants comme les réunions statutaires des commissions et les Assemblées plénières, en bénéficiant d'un soutien principalement de la part de donateurs et en puisant dans le budget principal.
- 8.6.2 Cependant, cette dépendance excessive par rapport à des donateurs implique le risque que le Forum n'ait pas la pleine indépendance et la flexibilité lui permettant de couvrir ces événements de la façon qu'il juge appropriée car les intérêts des partenaires pourraient dicter sous quel angle le/la responsable des médias engagé(e) devrait présenter les faits. De plus, cela signifie que le reste du bon travail accompli par le Forum en dehors des réunions statutaires et des Assemblées plénières n'est pas couvert dans les médias, ce qui présente un risque pour la visibilité du Forum.

8.7 Finalisation de l'élaboration de la Politique en matière des TIC

- 8.7.1 La rédaction de la Politique en matière des technologies de l'information et de la communication (TIC) du Forum a atteint un stade avancé. Le document d'orientation comporte des dispositions qui abordent des questions telles que la gestion des risques, l'utilisation des réseaux sociaux, l'utilisation d'Internet, la gestion de l'accès des utilisateurs, la gestion des mots de passe.

8.7.2 La Politique en matière des TIC vise à fournir des orientations au Forum pour gérer son infrastructure et ses outils de TIC mis à la disposition de son personnel et d'autres parties prenantes et à s'assurer que ces ressources soient utilisées de façon appropriée et en toute sécurité. Cela contribuera à la protection des actifs et des informations de l'organisation, ainsi qu'à la préservation des données personnelles et de la sécurité des parties prenantes du Forum, atténuant ainsi les risques liés aux TIC auxquels le Forum est exposé. On anticipe que cette politique contribuera grandement à permettre au Forum d'éliminer divers risques relatifs aux TIC, qu'il s'agisse de questions liées au matériel, aux logiciels ou aux réseaux. La Politique en matière des TIC a aussi été conçue pour renforcer la résilience du Forum par rapport au piratage et aux cyberattaques qui représentent des menaces généralisées touchant de plus en plus les organisations internationales.

8.8 Mise à jour du registre des risques

8.8.1 Le Comité exécutif est informé que le registre des risques fait actuellement l'objet d'un examen et qu'un rapport sur la situation relative aux risques figurant dans ce registre sera soumis au Comité exécutif une fois que l'examen sera achevé.

8.8.2 Le Comité exécutif est informé que, d'après l'organigramme dont la mise en œuvre a été approuvée à la suite de l'évaluation des postes, le Secrétariat compte actuellement onze postes vacants. Sur ces onze postes vacants, six se trouvent dans le Département des affaires parlementaires et des programmes à l'échelon de directeur/trice de programme et de secrétaire de commission et un correspond au poste de comptable au sein du Département des finances et des services généraux. Les autres postes vacants sont ceux d'un(e) vérificateur/trice interne, poste qui est actuellement occupé par un responsable détaché à temps partiel par le Parlement du Mozambique, d'un(e) responsable des médias et de deux responsables des langues.

8.8.3 Le Comité exécutif rappelle que, pour pourvoir tous les onze postes vacants figurant dans l'organigramme, le Forum devrait dépenser 14 millions de N\$ supplémentaires pour les salaires des employés, ce montant s'expliquant aussi par le niveau hiérarchique des postes vacants. Puisque la masse salariale actuelle pour le personnel en poste s'élève à 17 millions de N\$, le fait de pourvoir tous les postes vacants augmenterait cette masse salariale jusqu'à 31 millions de N\$ par rapport au montant actuel des contributions des membres qui s'élève à 21 148 050 N\$. Le fait de pourvoir les postes vacants conduirait donc à un manque de 9,9 millions de N\$ par rapport au montant total actuel des contributions des membres uniquement pour payer tous les salaires. Pour que le Forum soit capable de payer un tel montant pour la masse salariale, il serait nécessaire d'augmenter de 47,2 % les contributions des membres, de façon à porter ces contributions à 2,2 millions de N\$ par an et par parlement membre, les Seychelles versant 187 000 N\$ par an. Cette augmentation ne couvrirait pas les autres frais de fonctionnement tels que les frais administratifs et ceux associés aux programmes. Ce montant n'englobe

pas, non plus, le poste de directeur/trice des affaires parlementaires et des programmes qui doit être pourvu grâce à un détachement du Parlement du Malawi.

8.8.4 Le Comité exécutif relève ensuite que, selon les informations disponibles, les parlements membres versent les contributions suivantes à certaines institutions parlementaires (en dollars américains) :

- i. Association parlementaire du Commonwealth – 61 000
- ii. Association parlementaire du Commonwealth (région Afrique) – 10 000
- iii. Union interparlementaire – 15 000
- iv. Union parlementaire africaine – 21 000
- v. FP SADC – 81 000

8.8.5 En ce qui concerne la comparaison entre le montant des contributions des membres au FP SADC et celui versé par leurs membres à d'autres organisations interparlementaires, le Comité exécutif fait observer qu'une comparaison directe peut être inadéquate car les différentes organisations ont des structures d'adhésion et des mandats différents qui constituent des facteurs essentiels pour déterminer le montant de leurs cotisations. À cet égard, par exemple, il est indiqué que, bien que la contribution à l'UIP qui s'élève à 15 000 US\$ soit inférieure en valeur nominale à la contribution au FP SADC qui s'élève à 80 000 US\$, le montant total des contributions à l'UIP est suffisant pour couvrir ses coûts de fonctionnement et ses frais généraux étant donné que l'UIP est composé de 179 parlements membres alors que le FP SADC ne compte que quinze parlements membres et a besoin de montants de contributions plus élevés pour pourvoir à ses activités. La différence eu égard au nombre de membres signifie aussi que l'UIP peut tirer parti de frais généraux inférieurs en raison d'économies d'échelle dans son fonctionnement.

8.8.6 Le Comité exécutif relève également que le FP SADC a un *modus operandi* différent et fournit des services que n'offrent pas d'autres organisations, notamment les réunions des commissions permanentes, des activités liées aux programmes, le renforcement des capacités à l'intention des parlementaires et du personnel des parlements membres, l'élaboration de lois types, pour n'en citer que quelques-uns.

8.8.7 Le Comité exécutif est ensuite informé que, si les contributions des membres s'élèvent à 1 501 500 en rands sud-africains, les contributions des États membres à la SADC sont échelonnées en fonction du PIB de chaque pays. À cet égard, les contributions en 2022 étaient comme suit (en rands sud-africains) :

- i. Afrique du Sud – 165 millions ;
- ii. Angola – 67 millions ;
- iii. Botswana – 45 millions ;
- iv. Eswatini – 42 millions ;
- v. Lesotho – 42 millions ;
- vi. Madagascar – 44 millions ;
- vii. Malawi – 43 millions ;

- viii. Maurice – 44 millions ;
- ix. Mozambique – 44 millions ;
- x. Namibie – 44 millions ;
- xi. RDC – 51 millions ;
- xii. Seychelles – 2 millions ;
- xiii. Tanzanie – 54 millions ;
- xiv. Zambie – 47 millions ; et
- xv. Zimbabwe – 46 millions.

8.8.8 Le Comité exécutif est informé que, si les contributions des membres au FP SADC proviennent des gouvernements des États membres de la SADC, le Forum ne reçoit aucun soutien financier à partir du budget de la SADC bien qu'il soit un organe de la SADC.

8.8.9 Le Comité exécutif relève que, surtout en raison du fait que le Forum ne dispose pas des ressources nécessaires pour recruter le minimum de personnel requis pour la bonne marche de ses activités, la capacité du Secrétariat du FP SADC est fortement limitée et ne peut pas être comparée à celle du Secrétariat de la SADC. Cette situation a des répercussions manifestes sur la capacité du Forum à collaborer avec la SADC et à remplir efficacement des fonctions législatives à l'échelle régionale eu égard à des protocoles et à d'autres instruments régionaux. En conséquence, cela nuit au processus de reddition des comptes et à l'indépendance de la branche législative à l'échelle régionale.

DÉCISION

Le Comité exécutif examine le rapport relatif à la gestion des risques et approuve que :

- a) le registre des risques continue d'être régulièrement mis à jour par des moyens électroniques ;
- b) le personnel continue d'être sensibilisé et formé à l'utilisation du registre électronique des risques ;
- c) les risques opérationnels et stratégiques auxquels le Forum est exposé continuent de faire l'objet d'un suivi en vue de minimiser les menaces et les problèmes qui peuvent entraver l'exercice de ses fonctions ;
- d) le Forum continue de chercher les moyens de remédier aux principaux risques auxquels il est exposé, notamment les risques financiers et ceux liés à la dotation en personnel.

9.0 EXAMEN D'UNE PROPOSITION DU PRÉSIDENT DU FP SADC RELATIVE À UNE STRATÉGIE GLOBALE DE MOBILISATION DE RESSOURCES POUR LE FORUM

9.1 À l'issue des délibérations du Comité exécutif au sujet du rapport sur la gestion des risques et notamment de la question des difficultés liées à la

dotation en personnel, le Président soumet à l'attention du Comité exécutif une proposition pour résoudre les problèmes financiers qui se posent au Forum. En adoptant la proposition, le Comité exécutif fait observer que les enjeux relatifs aux problèmes financiers du Forum peuvent être résumés et abordés autour de cinq thèmes généraux, à savoir les contributions des membres, les contributions d'organisations partenaires étrangères, la concrétisation du fonds fiduciaire, d'autres contributions de parlements membres et la rationalisation des dépenses du FP SADC.

9.2 Le Président reconnaît les efforts considérables qui ont été déployés dans le passé pour apporter une réponse à ces préoccupations. L'exposé vise donc à mettre en lumière les difficultés une fois de plus et à recentrer sur elles l'attention du Comité exécutif en vue d'y apporter une solution durable. Eu égard aux cinq thèmes généraux, le Comité exécutif relève les éléments suivants :

i) Contributions des membres

- (a) Certains parlements membres ont toujours des arriérés sur leurs contributions pour le précédent exercice financier (2022-2023). À cet égard, le Forum doit exhorter tous les parlements membres à régler leurs contributions en suspens afin d'atténuer certaines des difficultés auxquelles le Forum est confronté ;
- (b) le Forum doit demander aux parlements membres de payer assez tôt leurs contributions obligatoires pour l'exercice financier 2023-2024 afin d'éviter des arriérés et d'améliorer le flux de trésorerie de l'organisation ;
- (c) le Forum doit faire pression pour le paiement de tous les arriérés de contributions relatifs aux missions d'observation électorale. En outre, les parlements membres doivent verser en temps opportun leurs contributions pour les futures missions d'observation électorale ;
- (d) le Forum doit envisager une augmentation de 5 % des contributions des membres en 2024-2025 (ou 2025-2026) et une autre augmentation de 5 % en 2025-2026 (ou 2026-2027), tout en prévoyant de nouvelles augmentations dans les années à venir. Le Comité exécutif relève qu'il est nécessaire de réviser les cotisations car les prix des biens et des services ne cessent de croître dans le cours normal des affaires. Il est donc irréaliste, pour quelque institution que ce soit, de s'attendre à pouvoir fonctionner durablement sans une augmentation de ses recettes et le Forum ne fait pas exception à la règle.

ii) Contributions d'organisations partenaires étrangères

Constatant que, pour mener ses activités, le Forum collabore avec diverses organisations qui partagent les mêmes idées dans le cadre de son vaste réseau de partenaires de coopération qui fournissent d'importantes contributions financières et en nature pour l'aider dans sa tâche :

- a) le Comité exécutif réaffirme l'engagement du Forum à obtenir la poursuite du soutien de la SIDA à ses programmes liés à la santé ;
- b) le Comité exécutif souligne la nécessité pour le Forum de rechercher et d'identifier d'autres organisations partenaires et d'autres modes de soutien dont il peut tirer parti ;
- (c) le Forum doit identifier tous les obstacles qui entravent sa capacité à bénéficier d'opportunités de financement et trouver rapidement des solutions pour surmonter ces obstacles.

iii) Concrétisation du fonds fiduciaire

Conscient que la Fiducie du Forum parlementaire de la SADC et de ses successeurs a été récemment enregistrée :

- (a) le Comité exécutif appelle à prendre les mesures nécessaires pour rendre opérationnel le fonds fiduciaire afin que le Forum bénéficie d'autres opportunités de levée de fonds par le biais de la fiducie ;
- (b) le Comité exécutif enjoint aux fiduciaires de faire de leur mieux pour obtenir que des instances régionales versent des contributions au fonds fiduciaire une fois que seront mises en place les directives régissant l'acceptation des contributions.

iv) Autres contributions de parlements membres

Prenant acte de diverses résolutions adoptées par l'Assemblée plénière eu égard au détachement de personnel au Secrétariat du FP SADC par des parlements membres, le Comité exécutif appelle à affecter les employés des parlements à des responsabilités au FP SADC alors qu'ils restent basés dans leur propre pays afin d'aider à répondre aux besoins en personnel au sein du Secrétariat. Le Comité exécutif décide aussi que le Forum doit redoubler d'efforts pour comprendre de quelle nature sont les difficultés qui empêchent les parlements de détacher du personnel au Secrétariat et s'attacher à trouver des solutions aux problèmes identifiés.

v) Rationalisation des dépenses du FP SADC

Dans ses efforts visant à rationaliser les frais de fonctionnement du Forum :

- (a) le Comité exécutif appelle à un examen de la structure du personnel et des activités du siège du FP SADC. Le Secrétariat doit suivre cela de façon continue pour assurer une optimisation des ressources ;
- (b) le Comité exécutif appelle aussi à un réexamen de la décision de mettre fin aux réunions virtuelles car celles-ci représentent un des moyens possibles pour réduire considérablement les coûts. Tout en prenant note du fait que les membres ont exprimé leur insatisfaction par rapport aux réunions virtuelles, compte tenu des difficultés liées au financement, c'est une proposition qui doit faire l'objet d'un examen continu. En conséquence, il est

souligné qu'il convient de remédier aux causes de l'insatisfaction des membres eu égard aux réunions virtuelles.

DÉCISION

- (a) Le Comité exécutif décide que la Secrétaire générale doit rédiger et soumettre pour examen au Comité exécutif un document récapitulatif des divers problèmes financiers auxquels le Forum est confronté en situant ces problèmes dans une perspective historique et en mettant en lumière la façon dont ces problèmes ont été gérés dans le passé, y compris les résolutions, s'il y en a eu, qui ont été adoptées pour résoudre ces problèmes, le degré de mise en œuvre de ces résolutions, les difficultés éventuelles liées à la mise en œuvre et les recommandations relatives à la marche à suivre.
- (b) Le Comité exécutif décide, en outre, que les efforts de mobilisation de ressources du Forum doivent être rationalisés grâce à la mise en place d'une équipe de mobilisation de ressources composée de membres du Conseil des fiduciaires de la Fiducie du Forum parlementaire de la SADC et de ses successeurs et du trésorier du Forum assurant périodiquement la liaison avec le Sous-comité des finances. L'équipe de mobilisation de ressources sera chargée de coordonner les donateurs potentiels et de faire des recommandations sur la façon dont le Forum et ses programmes pourraient être rendus plus attractifs aux yeux de donateurs souverains ou d'entreprises donatrices afin qu'ils soutiennent les programmes du Forum sur le court comme sur le long terme. Le travail de l'équipe de mobilisation de ressources sera appuyé par la Secrétaire générale et son équipe.
- (c) Le Sous-comité juridique doit se réunir et examiner si l'utilisation du personnel du FP SADC pour soutenir le travail de la fiducie serait de nature à engendrer un conflit d'intérêts.

10.0 EXAMEN DU RAPPORT SOUMIS À L'ISSUE DE LA 146^E ASSEMBLÉE DE L'UIP ET DES RÉUNIONS CONNEXES QUI SE SONT TENUES À MANAMA, À BAHREÏN, PAR L'HON. PRÉSIDENT M^E JACOB FRANCIS NZWIDAMILIMO MUDENDA

- 10.1 Le Comité exécutif est informé et prend note d'un rapport soumis par l'hon. M^e Jacob Francis Nzwidamilimo Mudenda, Président de l'Assemblée nationale du Zimbabwe et membre du Comité exécutif de l'Union interparlementaire (UIP). Le rapport constitue une mise à jour sur la 146^e Assemblée de l'UIP et les réunions connexes qui se sont tenues à Manama, à Bahreïn, du 11 au 15 mars 2023 autour du thème général « *Promouvoir la coexistence pacifique et les sociétés inclusives : combattre l'intolérance* ».
- 10.2 En prenant connaissance du rapport, le Comité exécutif constate que la 146^e Assemblée de l'UIP a réuni plus de 1 700 participants venant de 130 pays, dont 60 présidents de parlement. Le Comité exécutif relève aussi que l'hon. Président M^e Mudenda a participé aux réunions du Comité exécutif qui ont précédé la 146^e Assemblée et les réunions connexes, aussi bien en mode virtuel le 6 décembre qu'en personne, à Manama, à Bahreïn, les 9 et 10 mars 2023.

10.3 Réunions du Groupe de la SADC et du Groupe géopolitique africain

10.3.1 Conformément à la tradition, le Groupe de la SADC et le Groupe géopolitique africain ont tenu leurs réunions le 10 mars 2023 pour examiner les questions figurant à l'ordre du jour de la 146^e Assemblée de l'UIP et des réunions connexes et pour parvenir à un consensus à leur sujet. Cela comprenait le rapport du Comité exécutif et le(s) point(s) d'urgence figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée. L'hon. Président M^e Mudenda a présenté par la suite un rapport de synthèse aux deux groupes.

10.3.2 Le Groupe géopolitique africain a proposé un point d'urgence intitulé « *Création d'un fonds mondial destiné aux pays vulnérables par rapport aux catastrophes naturelles pour faire face aux pertes et dommages causés par le changement climatique* ». Malheureusement, ce point d'urgence n'a pas réussi à réunir la majorité requise des deux tiers des votes.

10.4 Ouverture officielle de la 146^e Assemblée de l'UIP et des réunions connexes

10.4.1 M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'UIP, a fait observer que les 130 pays participant à la 146^e Assemblée de l'UIP reflétaient la diversité du monde au service de l'humanité. En conséquence, les délibérations devaient être représentatives des peuples en quête de coexistence pacifique, de tolérance et d'inclusion pour défendre les valeurs fondamentales des pères fondateurs de l'UIP, Cremer et Passy, qui avaient promu le dialogue diplomatique pour résoudre les conflits humains.

10.4.2 Dans ses remarques, le Président de l'UIP, M. Duarte Pacheco, a salué le choix du thème, notamment compte tenu du fait que l'Assemblée se tenait dans un contexte de polarisation mondiale croissante, caractérisé par une intensification des conflits, des violations de droits humains, notamment de ceux de parlementaires, le terrorisme et des discours de haine à l'encontre de groupes marginalisés. À cet égard, il a appelé les parlements membres à recourir à la diplomatie parlementaire qui est à leur disposition pour promouvoir une culture fondée sur la confiance, la coexistence pacifique et la tolérance.

10.5 Point d'urgence à inscrire à l'ordre du jour

Conformément à la règle 11 des Statuts de l'UIP, l'Assemblée a examiné cinq (5) demandes relatives à l'inscription d'un sujet, à titre de point d'urgence, à l'ordre du jour de la 146^e Assemblée de l'UIP. L'Assemblée a voté en faveur de la demande soumise par les délégations combinées de l'Allemagne, de l'Argentine, du Chili, des Pays-Bas et de l'Ukraine, avec l'appui du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) et du Groupe des Douze Plus, intitulée « *Susciter une prise de conscience et appeler à l'action face aux graves crises humanitaires qui frappent les*

peuples de l'Afghanistan, de la République arabe syrienne, de l'Ukraine, du Yémen et d'autres pays, et face à la vulnérabilité spécifique des femmes et des enfants ».

10.6 Les résultats de la 146^e Assemblée et des réunions connexes

- 10.6.1 La 146^e Assemblée a adopté par consensus la Déclaration de Manama sur le thème « *Promouvoir la coexistence pacifique et les sociétés inclusives : combattre l'intolérance* ». Par cette Déclaration, les parlementaires se sont engagés à combattre les inégalités par le biais de politiques économiques et sociales de nature inclusive, fondées sur le respect des droits et défendant l'égalité et la dignité de tous les citoyens. La Déclaration a aussi exhorté les parlements à assurer la mise en œuvre des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 – en ne laissant personne de côté – comme le meilleur espoir pour la paix, la démocratie et le développement durable pour tous. En outre, la Déclaration célèbre la diversité. En conséquence, les parlements ont été appelés à adopter une législation appropriée pour combattre les problèmes afférents à l'intolérance contre les groupes marginalisés ainsi que toutes les formes de violence liées à la religion, au fondamentalisme, à la xénophobie et au racisme.
- 10.6.2 La 146^e Assemblée a aussi adopté la résolution soumise par la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale intitulée « *Cybercriminalité : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale* ».
- 10.6.3 La résolution a souligné la nécessité d'une coopération internationale pour combattre la cybercriminalité et préserver la paix, la sécurité et la stabilité économique dans le monde tout en défendant les droits humains, notamment la liberté d'expression. Dans ce contexte, la résolution a renforcé la responsabilité des parlements dans la mise en place d'un cadre réglementaire visant à protéger les citoyens dans le cyberspace de la même façon que dans le monde physique. La résolution a aussi relevé que la cybercriminalité peut constituer une grave menace pour les processus démocratiques, en particulier en cas d'ingérence dans des élections par le biais d'atteintes à la sécurité informatique ou d'informations mensongères diffusées dans les médias. La résolution a reconnu, en outre, que les femmes, les jeunes et les enfants figurent parmi les personnes les plus vulnérables et qu'il s'agit de ceux qui souffrent le plus d'agressions perpétrées sur Internet.

10.6.4 Point d'urgence

L'Assemblée a également adopté la résolution sur le point d'urgence intitulée « *Susciter une prise de conscience et appeler à l'action face aux graves crises humanitaires qui frappent les peuples de l'Afghanistan, de la République arabe syrienne, de l'Ukraine, du Yémen et d'autres pays, et face à la vulnérabilité spécifique des femmes et des enfants* ». La résolution a appelé la communauté internationale, entre autres, à collaborer pour protéger des vies humaines, atténuer les souffrances, préserver la dignité

humaine et garantir l'accès à des services essentiels comme l'alimentation, les soins médicaux, l'eau et un logement pour tous, indépendamment de l'origine de chacun, par le biais de mesures juridiques et politiques adoptées à l'échelle nationale pour répondre à la souffrance humaine découlant de conflits mondiaux.

10.6.5 La 146^e Assemblée a aussi adopté la résolution soumise par la Commission permanente du développement durable intitulée « *L'action des parlements en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts* ».

10.6.5.1 La résolution a reconnu la menace existentielle que la déforestation et la dégradation des sols font peser sur la sécurité alimentaire et l'agriculture. Dans la mesure où environ 1,6 milliard de personnes dépendent des forêts pour leur survie, leurs moyens de subsistance, leurs emplois et leurs revenus, la résolution a exprimé une profonde inquiétude face aux graves dommages environnementaux causés par la déforestation sauvage. En conséquence, les parlements ont été invités à adopter des lois par lesquelles ils s'engagent en faveur d'un objectif de zéro déforestation nette et d'un reboisement des forêts afin de maintenir un écosystème équilibré qui protège la biodiversité.

10.6.6 PRIX CREMER-PASSY

10.6.6.1 Le Comité exécutif rappelle que l'UIP a institué un prix d'excellence des parlementaires appelé le Prix Cremer-Passy. L'article 2 du Règlement du Prix Cremer-Passy mentionne que « *le Prix Cremer-Passy est décerné par l'UIP et vise à récompenser un parlementaire ou un groupe de parlementaires qui se distingue dans la défense et la promotion des objectifs de l'organisation et contribue à un monde plus uni, plus juste, plus sûr, plus durable et plus équitable* ». L'article 4 stipule que « *les groupes géopolitiques reçoivent les nominations au Prix Cremer-Passy uniquement de leur propre groupe géopolitique* ». Dans ce contexte, la Présidente du Groupe géopolitique africain a organisé une réunion virtuelle pour choisir le candidat du groupe à ce prix. En conséquence, l'hon. Président M^e Mudenda a été désigné comme seul candidat de l'Afrique à ce prix.

10.6.6.2 En acceptant sa désignation par l'Afrique, l'hon. Président M^e Mudenda a affirmé que l'obtention du prix convoité serait un honneur pour le Groupe géopolitique africain.

10.7 Élection du/de la Président(e) de l'Union interparlementaire

10.7.1 Le Comité exécutif est ensuite informé du fait qu'il est prévu que l'UIP élise un nouveau président/une nouvelle présidente, agissant comme chef politique de l'organisation, pour une période de trois ans au terme des réunions du mois d'octobre à Luanda, en Angola.

10.7.2 Les dispositions relatives au/à la président(e) figurent dans l'article 19 des Statuts de l'UIP et les règles 6 à 11 du Règlement du Conseil directeur.

- 10.7.3 Le principe de la rotation régionale a été respecté de façon générale. Au cours des vingt dernières années, la présidence de l'UIP a été assurée par l'Égypte (Groupe arabe/africain), l'Espagne (Groupe des Douze Plus), l'Inde (Groupe Asie-Pacifique), le Chili (Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes), l'Italie (Groupe des Douze Plus), la Namibie (Groupe géopolitique africain), le Maroc (Groupe arabe), le Bangladesh (Groupe Asie-Pacifique), le Mexique (Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes) et le Portugal (Groupe des Douze Plus).
- 10.7.4 Le Comité exécutif est informé qu'à ce jour, la très hon. Présidente Dr Tulia Ackson, Présidente de l'Assemblée nationale de la République-Unie de Tanzanie a indiqué sa candidature au poste de Présidente de l'UIP. S'il n'y a pas d'autre(s) candidat(e)(s), sa candidature doit être approuvée par le Groupe géopolitique africain. L'hon. Président M^e Mudenda ajoute qu'il est impératif pour l'Afrique de s'unir et de se ranger derrière un(e) candidat(e) s'il veut obtenir la victoire. Il propose qu'une équipe de campagne comprenant d'éminents parlementaires africains soit mise en place pour assurer la victoire au Groupe géopolitique africain.
- 10.7.5 Le Comité exécutif est aussi informé qu'en vertu de la règle 6 du Règlement du Conseil directeur, les candidats qui souhaitent briguer le poste de Président(e) de l'UIP sont tenus de faire connaître leur candidature et de soumettre leur nom et leur curriculum vitae au Secrétaire général de l'UIP un mois avant la réunion de l'Assemblée de l'UIP. Dans le contexte actuel, l'échéance pour soumettre les noms et les curriculum vitae se situe vers le mois d'août ou début septembre.
- 10.7.6 L'hon. Président M^e Mudenda est d'avis, en outre, que l'idéal pour le Groupe géopolitique africain serait de se réunir et de consolider sa position eu égard à la candidature pour éviter une situation imprévue dans laquelle le Groupe géopolitique africain aurait plus d'un(e) candidat(e). Il appelle la Présidente du Groupe africain à convoquer une réunion pour discuter ouvertement de ce sujet et aboutir à une position commune afin d'éviter toute confusion de dernière minute.
- 10.7.7 Certains membres du Comité exécutif expriment leur soutien à la candidature de l'hon. Dr Tulia Ackson, Présidente du Parlement de la Tanzanie, au poste de Présidente de l'UIP et appellent à l'appuyer en tant que candidate de la SADC et à mettre immédiatement en place une équipe de campagne afin de mener campagne pour son élection à ce poste.
- 10.7.8 Toutefois, une préoccupation est exprimée à propos du fait qu'une telle décision serait prématurée car le délai accordé aux candidats potentiels pour soumettre leurs noms et leurs curriculum vitae n'a pas encore expiré ; il existe donc encore une possibilité que d'autres candidats déclarent leur intention de briguer le poste avant l'expiration du délai. À cet égard, le Comité exécutif est informé que l'hon. Présidente du Parlement du Malawi pourrait souhaiter présenter sa candidature au poste de Présidente de l'UIP.

10.7.9 Le Comité exécutif relève que, conformément aux Statuts et Règlements de l'UIP ainsi qu'à la stratégie de l'UIP qui met l'accent sur la mise en œuvre de ses résolutions, les parlements seront appelés à rendre compte des actions qu'ils auront menées pour mettre en œuvre les résolutions adoptées de l'UIP. En conséquence, les parlements de la SADC sont encouragés à mettre en œuvre les résolutions et à fournir en temps voulu un retour d'information à ce sujet au Secrétaire général de l'UIP.

DÉCISION

- (a) Le Comité exécutif s'inquiète du fait que, malgré certaines améliorations ces dernières années, le Groupe géopolitique africain à l'UIP, dont fait partie le Groupe de la SADC, reste fragmenté et désorganisé, ce qui se traduit par l'incapacité à recueillir un soutien suffisant sur les sujets qui préoccupent la région Afrique, comme lorsqu'il s'agit de faire inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée des points d'urgence proposés par le groupe. On relève qu'à l'inverse, d'autres groupes géopolitiques sont toujours bien préparés et présentent stratégiquement un front uni, notamment en votant ensemble sur les questions qui intéressent leurs régions. Il est proposé que le Groupe géopolitique africain renforce ses processus consultatifs avant et pendant les assemblées de l'UIP.
- (b) Prenant acte du fait qu'un consensus n'a pas été dégagé sur la question d'un(e) candidat(e) unique de la SADC pour la présidence de l'UIP, le Comité exécutif décide de reporter l'examen de la question à une date ultérieure. Entre-temps, chaque pays est libre de prendre des décisions indépendantes sur le sujet.

11.0 MISE À JOUR SUR LES PRÉPARATIFS EN VUE DE LA 53^E ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE QUI SERA ORGANISÉE PAR LE PARLEMENT DE LA TANZANIE, PAR L'HON. PRÉSIDENTE DR TULIA ACKSON

11.1 Le Comité exécutif prend connaissance d'un rapport mettant en lumière les préparatifs et les modalités d'accueil pour la 53^e Assemblée plénière conformément à l'Accord sur l'accueil et le partage des coûts qui a été signé entre le FP SADC et le Parlement de la République-Unie de Tanzanie. La 53^e Assemblée plénière est prévue du 2 au 8 juillet 2023 autour du thème « *Moderniser l'agriculture pour faire face à l'insécurité alimentaire et au chômage des jeunes dans la région de la SADC : le rôle des parlements* ». Le Comité exécutif est ensuite informé des dispositions prises pour la 53^e Assemblée plénière comme indiqué ci-dessous.

(a) Salle de conférence pour la Plénière

Le Comité exécutif est informé que l'Assemblée plénière se tiendra dans le Gran Melia qui a été récemment construit, dans la ville d'Arusha. Il est indiqué que les locaux de l'hôtel Gran Melia ont une capacité d'accueil de plus de 700 invités pour la séance d'ouverture officielle et de plus de 300 délégués pour les séances de l'Assemblée plénière, avec tous les équipements requis pour répondre aux besoins des personnes handicapées.

Le Comité exécutif est ensuite informé que la ville d'Arusha est communément appelée « la Genève de l'Afrique » en raison de son illustre histoire liée à l'accueil de diverses organisations internationales, notamment de la Cour africaine de justice et du siège de la Communauté d'Afrique de l'Est et de ses organes connexes.

(b) Comité de planification à l'œuvre

Afin d'assurer le succès de l'Assemblée plénière, un comité de planification présidé par la Secrétaire générale de l'Assemblée nationale de la Tanzanie a été institué pour gérer les préparatifs. Le comité travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat du FP SADC dirigé par la Secrétaire générale pour veiller à ce que l'Assemblée plénière se déroule avec succès.

(c) Lettres d'invitation

Des lettres d'invitation ont déjà été envoyées aux parlements membres de la SADC accompagnées de la circulaire d'information, du projet de programme de l'Assemblée plénière et d'une note de synthèse pour la 53^e Assemblée plénière. Des confirmations parviennent actuellement en provenance des parlements membres.

(d) Invitation à l'invitée d'honneur et au ministre chargé de présider le symposium sur le thème choisi pour l'Assemblée plénière

Conformément à la règle 23(6) du Règlement intérieur du FP SADC qui exige que le parlement qui accueille une Assemblée plénière s'efforce d'obtenir que le chef d'État ou de gouvernement ouvre officiellement la session, une invitation a été adressée à la Présidente de la République-Unie de Tanzanie, Son Excellence Samia Suluhu Hassan, pour qu'elle soit l'invitée d'honneur au cours de la cérémonie d'ouverture officielle prévue le 3 juillet 2023. Le Comité exécutif est informé que Son Excellence la Présidente Hassan a, depuis lors, accepté d'être l'invitée d'honneur au cours de la 53^e Assemblée plénière.

Le Comité exécutif est informé, en outre, qu'une invitation a aussi été adressée au ministre de l'Agriculture pour qu'il préside le symposium sur le thème choisi pour l'Assemblée plénière.

(e) Conditions météorologiques locales

Il est prévu que le temps à Arusha soit frais et généralement agréable de juin à fin juillet. Cependant, il est conseillé aux délégués d'emporter quelques vêtements chauds.

(f) Procédures d'arrivée en Tanzanie

Le Comité exécutif constate que des dispositions ont été prises pour que le Parlement de la Tanzanie reçoive tous les délégués à leur arrivée, y compris en facilitant la délivrance de visas à leur arrivée pour les délégués venant de pays pour lesquels des visas sont requis.

(g) Autres dispositions requises pour la réunion

Le Comité exécutif apprend que des préparatifs sont en cours en ce qui concerne diverses autres questions, notamment les modalités de transport pour les chefs de délégation et tous les autres délégués, la sécurité et la sûreté, les soins médicaux, les repas et les thés pendant la réunion, la couverture médiatique et le programme d'excursions. Ces préparatifs seront finalisés sous l'égide du comité de planification mixte comprenant le personnel du parlement hôte et le Secrétariat du FP SADC.

- 11.2 En bref, la Présidente du parlement hôte de la 53^e Assemblée plénière, l'hon. Dr Tulia Ackson, donne l'assurance au Comité exécutif que tous les préparatifs requis sont en cours et que la Tanzanie est prête à accueillir l'Assemblée plénière du Forum. Elle souhaite chaleureusement la bienvenue à tous les délégués à la 53^e Assemblée plénière.
- 11.3 À la suite d'une proposition présentée par l'hon. professeur Peter H. Katjavivi (Namibie) et appuyée par le très hon. Président Tlohang Sekhamane (Lesotho), le rapport soumis par l'hon. Présidente Dr Tulia Ackson est adopté sans amendements.

12.0 QUESTIONS DIVERSES**12.1 Réclamation présentée par M. Sheuneni Kurasha, directeur du programme Démocratisation, gouvernance et droits humains au Secrétariat du FP SADC**

- 12.1.1 Le Comité exécutif est informé que la Secrétaire générale a reçu une lettre de réclamation de la part de M. Sheuneni Kurasha. M. Kurasha est le directeur de programme chargé du programme Démocratisation, gouvernance et droits humains au Secrétariat du FP SADC. En 2014, M. Kurasha a été affecté aux fonctions de point focal pour les affaires parlementaires. Depuis 2015, une indemnité de 5 000 N\$ lui a été payée en lien avec cette fonction supplémentaire, mais cette indemnité lui a été retirée en 2017 à la suite d'une décision du Comité exécutif estimant que le paiement de cette indemnité était irrégulier.
- 12.1.2 Le poste de directeur/trice des affaires parlementaires et des programmes avait été créé à la suite de l'évaluation des postes entreprise au Forum en 2020. Faute de moyens financiers, le Forum n'était pas en mesure de pourvoir ce poste par le biais d'un recrutement. Dans cette optique, à la suite d'une recommandation du Comité exécutif, la 50^e Assemblée plénière organisée virtuellement en décembre 2021, avait décidé que le poste devait être pourvu par le biais d'un détachement à temps plein effectué par un parlement membre, tous les émoluments dus à l'employé(e) détaché(e) devant être pris en charge par le parlement qui procédait au détachement. Par la suite, le Parlement du Malawi avait offert de détacher M. Joseph Manzi pour qu'il occupe ce poste. Le détachement était à temps plein et au coût intégral pour le parlement. Le Forum, par l'entremise de la Secrétaire générale, avait accepté l'offre et

avait entrepris d'interagir avec le Parlement du Malawi pour s'assurer que le détachement se concrétise.

12.1.3 À la suite du détachement de M. Joseph Manzi au Forum par le Parlement du Malawi au coût intégral pour le parlement en tant que directeur des affaires parlementaires et des programmes, M. Kurasha a soumis une réclamation indiquant que le Forum aurait dû :

- a) soit lui donner la possibilité de postuler pour le poste de directeur des affaires parlementaires et des programmes avant d'envisager un candidat externe ;
- b) soit lui permettre d'« accéder » au poste au moment de sa création.

DÉCISION

À la suite de délibérations, sur une proposition de l'hon. Princess Kasune, parlementaire (Zambie), appuyée par l'hon. Dought Ndiweni, parlementaire (Zimbabwe), le Comité exécutif décide :

- (a) qu'une session conjointe du Sous-comité juridique et du Sous-comité des ressources humaines et du renforcement des capacités doit être convoquée pour examiner la réclamation et qu'en conséquence l'affaire doit être transmise au sous-comité mixte.
- (b) que le détachement de M. Joseph Manzi doit aller de l'avant comme déjà convenu avec le Parlement du Malawi.

13.0 REMARQUES DE CLÔTURE DU PRÉSIDENT

13.1 Le Président remercie tous les membres pour leur coopération, leur ferme dévouement à leur tâche et leur dur labeur tout au long des deux jours de session du Comité exécutif. Il fait observer que les membres ont manifesté une formidable endurance en abordant l'énorme volume de travail qu'ils avaient devant eux au cours de la session. Il exprime sa gratitude pour le fait que, grâce au dévouement et à la coopération des membres, présider la réunion a été une tâche relativement aisée pour lui.

13.2 Le Président constate avec satisfaction que le Comité exécutif a délibéré sur certaines des questions majeures qui concernent les activités du Forum et qu'il a pris diverses décisions pour guider la Secrétaire générale et son équipe dans leur travail.

13.3 Il attire l'attention sur le fait que les perspectives économiques pour la région semblent plutôt sombres, le FMI prévoyant qu'en 2023, la croissance économique sera inférieure pour l'Afrique subsaharienne que pour d'autres régions. Cela aura probablement une incidence négative sur les conditions de vie des peuples de la région. Quoi qu'il en soit, les parlementaires sont tenus malgré tout de veiller à ce que les droits humains des citoyens ordinaires soient respectés.

- 13.4 Le Président retrace ensuite quelques-unes des réalisations notables du Forum comme la transformation du Forum en Parlement régional de la SADC, le recrutement d'un consultant pour élaborer un tableau de bord destiné à faciliter le suivi en ce qui concerne l'intégration sur le plan national de la Loi type de la SADC sur la gestion des finances publiques, la collaboration et la participation actives du Forum à diverses activités interparlementaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 06.

**Hon. Président Roger Mancienne
PRÉSIDENT**

DATE

**Mme Boemo Sekgoma
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE**

DATE